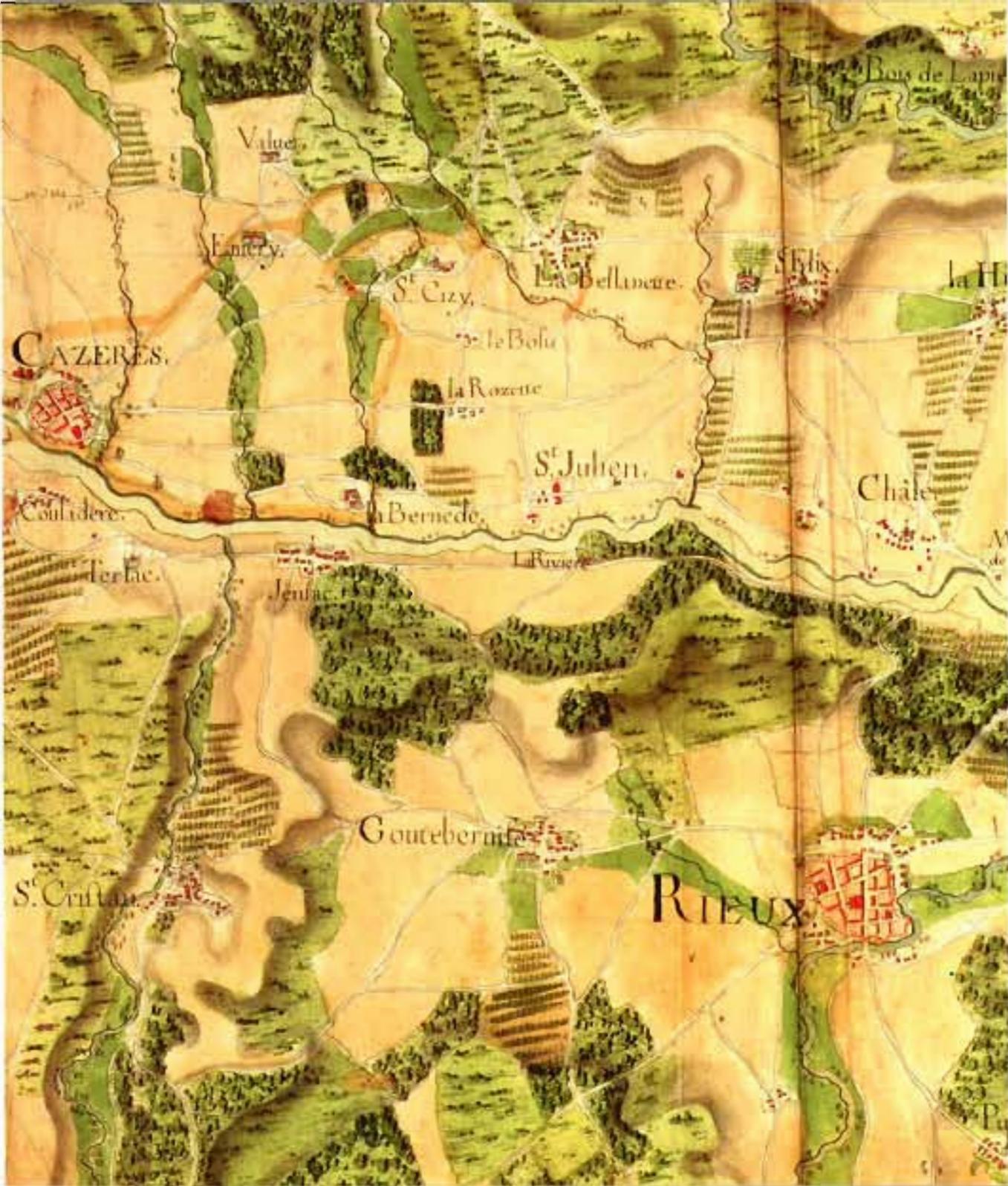


*Mémoires
de Garonne*



Mémoires de Garonne

REMERCIEMENTS

Conseil régional de Midi-Pyrénées,
Conseil régional d'Aquitaine,
Conseil général de la Haute-Garonne,
Conseil général du Tarn-et-Garonne,
Conseil général du Lot-et-Garonne,
Conseil général de la Gironde,
Agence de l'Eau Adour-Garonne,
Electricité de France,
Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne,
et tous ceux qui ont aimablement prêté leur concours.

En couverture :

Détails de la carte du cours de la Garonne, en 1716, par M. Matis, géographe ordinaire du Roi : page une, Gironde ; page quatre, Tarn-et-Garonne ; rabat avant, Haute-Garonne ; rabat arrière, Lot-et-Garonne. Archives départementales des Yvelines.

LA GARONNE DU DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLE VUE PAR LE CARTOGAPHE DE LOUIS XV (1716)

Les recherches documentaires réalisées par le Syndicat Mixte en vue d'éditer cette plaquette intitulée *Mémoires de Garonne*, à de son dixième anniversaire, ont permis de découvrir un document remarquable conservé par les archives départementales des Yvelines :

« Carte du cours de la Garonne en 8 feuilles par M. Matis (Hippolyte), (été 1716) ». Original manuscrit aquarellé, env. 40 x 80 cm chaque feuille, côté n° 84 de l'inventaire Matis.

Grâce au mémoire des dépenses de 1716, on connaît la date exacte de ce relevé effectué en collaboration avec Dubois et Nicolas II Matis, dit Le Jeune. Les dessinateurs ont remonté le cours de la Garonne depuis Bordeaux, à partir de juillet 1716. La richesse de la documentation fournie est particulièrement grande : reliefs, cultures, péages, bacs, etc. Certains ont vu dans le dessin de ces cartes l'influence du géographe espagnol Francisco de Mauléon.

LA COLLECTION MATIS

« Inventaire dressé par M. Antoine Duchesne, prévôt des Bâtiments, et par M. Michel de Laseigne, arpenteur et géographe des Bâtiments du Roi, des papiers, plans, cartes, etc. appartenant à Sa Majesté, trouvés au logement de feu M. Nicolas Matis, en son vivant arpenteur-géographe desdits Bâtiments, à l'Hôtel des Inspecteurs (à Versailles) 1764-1765 ». Nicolas Matis fut le premier d'une génération de trois arpenteurs-géographes du Roi. Son frère Hippolyte puis son fils Nicolas travailleront conjointement après lui.

Cet inventaire des cartes appartenant au Roi et conservées par Nicolas II Matis, fut établi après son décès en 1764 à l'Hôtel des Inspecteurs, rue du Potager où il demeurait et avait continué l'œuvre paternelle.

La collection Matis contient des œuvres d'autres géographes tels que Bourgault, André Desquinemare ou Philippe de Marne qui étaient associés à ses travaux.

De nombreux plans de Matis sont conservés aux archives départementales des Yvelines, mais on en trouve aussi aux archives de Seine-et-Marne, à la Bibliothèque nationale ou à la bibliothèque de Versailles...

La Garonne a une mémoire, n'en doutons pas. Cette plaquette qu'elle nous a confiée ressemble bien à ces albums de souvenirs et de photographies que l'on trouve encore dans les familles.

Regrettons simplement qu'au fil des ans, nous soyons de moins en moins présents à ses côtés.

A l'heure où un grand nombre de docteurs veillent à son chevet, demandons-nous si ce dont a besoin la Garonne, ne réside pas essentiellement dans un rapprochement entre l'homme et le fleuve et dans le retour à des relations empreintes d'une bienveillante complicité.

Le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne a souhaité marquer son dixième anniversaire par la réalisation de ce document, en forme de témoignage.

N'oublions pas que depuis des millénaires, les hommes et le fleuve ont toujours eu des relations privilégiées et que la Garonne fait partie de notre patrimoine, de notre culture, de nos souvenirs et de nos émotions.

Ces relations semblent aujourd'hui distendues, mais je crois bien que ce ne sont qu'apparences.

Les jeunes générations sont passionnées par ce sujet et gageons que grâce aux efforts de tous, notre Garonne ne sera plus un sujet d'études mais la partenaire de notre vie et de notre liberté, la complice de notre temps libre et peut-être un jour à nouveau, le lieu de nos baignades.

Au moment où la loi confie de nouvelles responsabilités aux collectivités locales, j'engage tous les élus de nos départements et de nos régions, à unir leur efforts à ceux du Syndicat mixte pour que se dégage la volonté commune qui guidera notre action.

Evelyne-Jean Baylet.



Le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (S.M.E.A.G.)

Le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne est un établissement public qui associe les régions Midi-Pyrénées (Président Marc Cens) et Aquitaine (Président Jacques Valade) aux départements riverains du fleuve, la Haute-Garonne (Président Pierre Izard), le Tarn-et-Garonne (Président Jean-Michel Baylet), le Lot-et-Garonne (Président Jean-Louis Brunet) et la Gironde (Président Philippe Madrelle).

Le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne est administré par un Comité syndical composé de seize membres. Chaque Conseil régional désigne quatre membres et chaque Conseil général en désigne deux, afin de constituer l'organe délibérant de l'établissement public qui est composé de la manière suivante :

Madame Bvelyne-Jean Baylet, (Président) Midi-Pyrénées
 Monsieur Gaston Escudé, (Vice-Président) Haute-Garonne
 Monsieur Jean-Pierre Ousty, (Vice-Président) Lot-et-Garonne
 Monsieur Bernard Dagen, Tarn-et-Garonne
 Monsieur Jacques Dumas, Gironde
 Monsieur Gilbert Fongaro, Aquitaine
 Monsieur Jean Pauly, Gironde
 Monsieur Jean Pousson, Haute-Garonne
 Madame Dominique Prost, Aquitaine
 Monsieur Jean Querbes, Aquitaine
 Monsieur Georges Richard, Aquitaine
 Monsieur Denis Roger, Tarn-et-Garonne
 Monsieur Jean Sudre, Midi-Pyrénées
 Monsieur Jean-François Tolsau, Midi-Pyrénées
 Monsieur André Touron, Lot-et-Garonne
 Monsieur Michel Valdigué, Midi-Pyrénées.

Créé en 1984, par autorisation ministérielle du 28 novembre 1983, le Syndicat Mixte a pour mission de favoriser l'aménagement coordonné de la Garonne dans les domaines suivants :

- amélioration du régime des eaux pour satisfaire aux différents besoins en eau sur les plans de la qualité et de la quantité ;
- protection contre les inondations ;
- protection économique ;
- protection de son environnement.

Il peut réaliser ou faire réaliser toutes études utiles pour l'accomplissement de sa mission, en particulier pour la mise en œuvre du plan décennal d'aménagement et de protection de la Garonne, approuvé par le Comité interministériel de la Qualité de la vie, le 9 février 1982.

Il peut également réaliser ou faire réaliser la construction et l'exploitation d'ouvrages liés à l'aménagement hydraulique du Bassin de la Garonne.

- Parmi ses dernières réalisations, on peut citer :
- l'étude du schéma de protection des eaux de la Garonne ;
 - la maîtrise d'ouvrage du barrage de Lescourroux (sur le Dropt) ;
 - la décision de se porter maître d'ouvrage du réservoir de Charlas (Haute-Garonne) ;
 - la maîtrise d'ouvrage du soutien d'étiage de la Garonne à partir des réserves EDF ;
 - les études préalables du S.A.G.E. Garonne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;
 - la maîtrise d'ouvrage d'un chantier expérimental d'entretien du lit et des berges de la Garonne, et la préparation d'un schéma directeur.

LA GARONNE ANTIQUE ET MÉDIÉVALE

Du fond des âges, du fond des temps, surgit *Garunna*, la bonne déesse : l'eau bienfaisante de la montagne ! *Garunna*, la pyrénéenne, nourric des neiges et des glaces de l'âpre et fière Maladetta !

Garunna, la pré-indoeuropéenne... *Karra-onna*, la « rivière caillouteuse » serpentant sur les galets dont jadis étaient faites murailles, fermes et maisons.

Garunna, c'est notre Garonne... son berceau est le Val d'Aran, morceau de terre gasconne, espagnol depuis huit cents ans.

Au Pla-du-Béret, hanté par les sorcières, à 1 870 mètres, s'ouvrent modestement les yeux de la déesse : deux minces filets d'eau courant sur le flanc du plateau, jouant au milieu des éboulis rocheux.

Mais la Garonne fait une autre entrée dans le monde, plus majestueuse. À 2 020 mètres, au Trou du Toro, des glaces du Néthou ou d'Aneto, l'eau s'engouffre en mugissant, puis ne jaillit que six cent mètres plus bas : Coueil du Jouéou, tel est le nom de cette source puissante !

Poursuivant sa route vers le nord, la Garonne parvient au défilé du Pont-du-Roy, qui lui ouvre les portes de France, à quarante-sept kilomètres de sa source. Il lui en reste encore quatre cent soixante-dix-huit à franchir avant d'atteindre la vaste Gironde.

Telle qu'elle est née et qu'elle a grandi, la Garonne a toujours voulu le bonheur des peuples établis sur ses rives. Elle a désiré être un lien, un trait d'union, une route assurant leur bonheur. Mais les hommes, infidèles, ont oublié le don de la bonne déesse. Pendant des siècles, ils en ont fait une barrière, une frontière d'eau !

Le rôle de route fluviale, la Garonne le joue dès l'âge du bronze, notamment aux VII^e et VI^e siècles avant notre ère, lorsque l'étain de Bretagne (Cornouailles anglaise) et d'Armorique (Bretagne française) emprunte l'isthme aquitain en direction de Marseille et d'Italie. Les

bateaux sont alors assez robustes pour affronter l'Atlantique, tandis que la voile fait son apparition. Coupée pendant deux siècles par les Carthaginois, la route de l'étain est réouverte au III^e siècle. C'est alors que naît Bordeaux (*Burdigala*), créée par des Celtes, les Bituriges Vivisques, qui voient immédiatement les avantages à tirer d'un site baigné par la Garonne, à proximité de l'estuaire de la Gironde largement ouvert sur l'Océan. Mais, cette fois, le trafic s'écoule en direction de Narbonne et de la Méditerranée.

L'enjeu économique que représente alors la Garonne n'est pas étranger à l'arrivée des Romains. En occupant Toulouse (*Tolosa*), capitale des Tectosages établie au coude du fleuve, les conquérants latins se rendent maîtres du trafic à partir de 121. Ce succès est complété en 72 par la fondation de *Lugdunum* (Saint-Bertrand-de-Comminges), qui fait entrer dans l'orbite romaine la haute vallée garonnaise et les cols pyrénéens.

Après la conquête de l'Aquitaine, achevée sous Auguste en 25 avant J.-C. et dont témoigne le célèbre trophée de Saint-Bertrand, la romanisation fait de grands progrès. Un important réseau routier se met en place, irrigant l'ensemble du bassin de la Garonne, stimulant les échanges plus ou moins lointains. Mais la route n'est pas la seule voie empruntée par les marchandises. Le fleuve joue également son rôle, d'autant plus qu'il devient un axe commercial unifié d'importance internationale.

Tandis que l'étain britannique descend la Garonne à partir de Bordeaux, les amphores pleines du vin capiteux d'Italie en provenance de Pompéi suivent la direction inverse. Lorsque les mines de Bretagne se ferment sous le règne de Claude (41-54), les Bituriges implantent le vignoble bordelais dont ils commercialisent la production. Au vin s'ajoutent les pépites d'or du Tarn et de l'Ariège, les poteries de

Montans et de La Graufesenque, sans oublier les marbres blancs ou polychromes des Pyrénées et les calcaires de Belbèze. La Garonne devient ainsi un « fleuve d'argent » pour les marchands.

Les retombées du commerce favorisent les villes, qui se développent et s'embellissent. La plus belle de toutes les cités d'Aquitaine est, sans contredit, *Lugdunum*, dont l'*oppidum* pré-romain domine la ville basse s'étendant dans la plaine de la Garonne autour d'une croisée de routes (*Quadrivium*). Plus modeste est *Calagorris*, important marché occupant le plateau de l'Escalère, au sud-ouest de Saint-Martyr.

Dans le territoire des Tectosages se dresse *Tolosa*, née du fleuve qui la borde non loin d'un gué qui en permet la traversée. De cette cité bénéficiant du droit latin à elle octroyé par César, les Romains font un carrefour commercial très actif. L'empereur Domitien (81-96) va plus loin, accordant à la ville le titre de « colonie romaine » en même temps que son enceinte fortifiée. Toulouse devient ainsi la cité palladienne, chantée par le poète Martial en 94, renommée pour son école où l'on enseigne le grec. Avec ses vingt cinq mille habitants, elle est aussi un marché où se vendent les produits du terroir : vin, fromage, blé, exportés vers l'Italie.

Dans la moyenne vallée de la Garonne, *Aginnum* (Agen), sortie de terre entre 30 et 20 avant notre ère au croisement de deux axes de circulation, est un centre de transit important qui possède un artisanat de potiers, fondeurs, mosaïstes et sculpteurs. Enfin, à proximité de l'estuaire de la Gironde, *Burdigala* développe son activité à partir du port de La Devèze, cœur de la cité. Ville-marché, occupée par les Romains en 56 avant J.-C., elle joue la carte du grand commerce, exportant les produits d'Aquitaine et important les denrées des pays lointains. Ses entrepôts regorgent de blé languedocien, aquitain et poitevin. Autre produit, le vin, d'abord importé d'Italie, puis obtenu sur place grâce à la plantation du vignoble bordelais. De ce commerce *Burdigala* tire de gros bénéfices. La société burdigalienne devient cosmopolite, s'ouvrant aux influences grecques, romaines et septentrionales, tout en restant profondément celtique.

Bénéfique aux villes, la romanisation ne l'est pas moins aux pays garonnais, dont la grande variété des sols assure la prospérité. Peu à peu, les terroirs se développent de part et d'autre du fleuve, se couvrant de céréales, d'arbres fruitiers et de vignobles. Les récoltes y sont abondantes, favorisées par le climat chaud et humide. Cette mise en valeur est assurée par de grands domaines – les *villas* – dont ceux de Chiragan près de Martres-Tolosane et de Montmaurin dans la vallée de la Save sont des témoins éloquents.

La densité des *villas* étant particulièrement importante, les rives de la Garonne deviennent une riche région agricole, dont la réputation d'abondance et de délices restera vivante jusqu'au Moyen Âge. Nous ne manquons pas d'être frappés par la multiplication des petits propriétaires, donnant à la vallée sa physionomie particulière, faite d'une marqueterie de champs et de vignes.

En dehors des zones cultivées, la forêt reste la dominante du paysage : collines boisées de l'Astarac et du Magnoac, frondaisons de la Bouconne, hauteurs forestières de la Lomagne ; forêt du Mas-d'Agenais et bois de Montségur, aux confins du Bazadais ; forêt d'Agre sur les terrasses bordant le Tarn, grande forêt de l'Entre-Deux-Mers, forêt des Graves... Dans ces secteurs boisés se réfugient les vieux cultes païens.

Si la romanisation laisse à l'écart les bois et les forêts, elle imprègne au contraire la vallée de la Garonne, qui devient l'axe commercial entre Toulouse et Bordeaux, qui sont ainsi reliées par un trafic intense. Malheureusement, l'organisation administrative romaine fait de ces deux villes des sœurs ennemies. Tandis que Toulouse, qui est à la tête d'une riche cité s'étendant des Cévennes aux Pyrénées, constitue un poste avancé de la Narbonnaise, Bordeaux est incluse dans la Grande Aquitaine créée par Auguste pour associer les turbulents Aquitains aux peuples celtiques d'entre Garonne et Loire. Les réformes du III^e siècle renforcent ce dualisme, lorsque Toulouse devient l'une des sept cités de la première Narbonnaise et que Bordeaux est promue métropole de la seconde Aquitaine formée de six cités.

Brusquement, à partir de la seconde moitié du III^e siècle, la paix romaine cesse de faire sentir ses effets : anarchie militaire, inflation, invasions germaniques, tout conspire pour engendrer le trouble et la confusion. Le relais est pris par le brigandage qui, sous le nom de *bagaude*, entretient l'insécurité. Les villes se rétractent, délaissant leurs quartiers extérieurs, s'enfermant derrière de solides remparts. Les campagnes ne sont pas non plus épargnées, de nombreuses *villas* cessant d'exister ou réduisant leur activité agricole. Malgré le renouveau de la période constantinienne – période marquée par le poète Ausone chantant la douceur de vivre des pays garonnais – la crise réapparaît entre 360 et 370, crise matérielle et morale : lourdeur des impôts, inflation galopante, économie de troc, inquiétude des esprits qui se tournent vers les cultes orientaux et plus particulièrement vers le christianisme, dont l'enseignement permet de trouver un remède aux contraintes d'ici-bas.

Il y a de quoi désespérer... En 407, des hordes de Vandales, de Suèves et d'Alains déferlent sur un pays sans défense. En 413, les Wisigoths occupent Toulouse et Bordeaux. Cinq ans plus tard, ils sont établis comme « hôtes » entre l'Atlantique et le Seuil de Naurouze. La plupart d'entre eux s'installent sur les bords de la Garonne, entre Bordeaux et Saint-Gaudens. Peu à peu, les Barbares augmentent leur puissance au point de précipiter la chute de Rome et de l'Empire romain d'Occident en 476.

Toulouse devient la capitale du royaume wisigoth à partir du règne de Théodoric (419-451). La plus belle période se situe sous Euric (466-484) dont le règne est marqué par la constitution d'un vaste empire allant de l'Atlantique au Rhône et de l'Andalousie à la Loire, sans compter la majeure partie de la Provence. Cet empire est politiquement centré sur la Garonne qui reprend son rôle de trait d'union entre l'Océan et la Méditerranée.

Tout va changer en 508 lorsque Toulouse passe sous la domination des Francs. Les nouveaux venus ne s'implantent pas fortement sur les bords du fleuve, se contentant de surveiller les passages vers l'Espagne et la Septimanie (Languedoc méditerranéen). La Garonne est coupée de la Méditerranée. Elle le restera durant près de trois siècles.

En attendant, les pays garonnais profondément romanisés et latinisés expriment leur personnalité en favorisant l'émergence de royaumes s'étendant sur les deux rives du fleuve. Une première tentative est faite lorsque Charibert II, frère de Dagobert, reconstruit l'ancien royaume wisigothique (629-632). Un deuxième essai est tenté par le duc Eudes, qui se fait proclamer roi d'Aquitaine avant 700. Ce nouvel état, centré sur la Garonne, est protégé par une puissante armée dont la cavalerie basque est le fer de lance. Cette force écrase les Arabes sous les murs de Toulouse en 719 : pour la première fois l'Islam subit un grave revers en Occident. Il s'agit d'un événement capital, qui fait de l'Aquitaine le rempart de l'Europe. La Garonne devient une ligne de résistance indispensable pour la sauvegarde du continent !

Une nouvelle irruption des Arabes houloulant les Basques au col de Roncevaux permet aux Francs d'affirmer leur puissance dans les régions du Sud-Ouest. Victorieux à Poitiers en 732, Charles Martel occupe Bordeaux. Après lui, Pépin le Bref poursuivra la lutte contre les descendants du duc Eudes jusqu'en 768, se rendant maître de tout le territoire entre Loire et Garonne, n'osant tout de même pas franchir ce fleuve par crainte des Vascons venus s'y installer.

La double lutte contre les Arabes et les Vascons oblige les rois francs à faire des concessions au particularisme aquitain. Faisant un geste politique, Charlemagne crée en 781 au profit de son fils Louis un royaume comprenant tous les pays entre Loire et Pyrénées. Toulouse joue le rôle de capitale de ce vaste ensemble avec des comtes particuliers. Malheureusement, cette construction sera mise à bas par les désordres de la décadence carolingienne. À partir de 864, les forces de désagrégation l'emportent. Le royaume d'Aquitaine disparaît au profit de nouvelles entités. L'unité politique centrée sur la Garonne n'est plus qu'un souvenir.

La disparition du royaume d'Aquitaine, accélérée par l'irruption des redoutables Vikings, fait des pays de la Garonne une zone d'instabilité. À plusieurs reprises, de 844 à 855, les Barbares de la mer répandent la terreur de part et d'autre du fleuve. Sous leurs coups, le bel édifice carolingien se lézarde. La Gascogne, issue de l'ancienne Vasconie, échappe au souverain aquitain, puis s'agrandit du Bordelais et de l'Agenais. De son côté, le

Toulousain constitue un des éléments du domaine des comtes de Toulouse, dont l'histoire commence en 849. Quant à l'Aquitaine, elle n'est plus à partir de 889 qu'un duché réduit à la région comprise entre la Gironde et la Dordogne. Minés par l'anarchie féodale, ces pays constituent un enjeu entre la France et l'Angleterre, tandis que la Castille et l'Aragon cherchent à profiter des dissensions entre leurs voisins. Le grand problème est de savoir si la Garonne est susceptible de favoriser l'unité territoriale entre Toulouse et Bordeaux afin d'éviter l'émiettement entre les souverains français et anglais et les féodaux gascons.

C'est – hélas ! – la seconde solution qui prévaut. En 1058, l'Aquitaine absorbe le duché de Gascogne, constituant ainsi de la Loire aux Pyrénées un vaste état, qui passera aux mains du roi d'Angleterre en 1154. Face à cet ensemble territorial, le comté de Toulouse assure ses arrières jusqu'au Rhône sous la direction de la dynastie raimondine, restant toutefois un état fragile par suite de son caractère hétérogène et de son manque de centralisation. Cette faiblesse favorise l'ambition de ses puissants voisins : Angleterre, France, Aragon.

Malgré les efforts du souverain anglais, auquel se joint parfois le roi d'Aragon, l'unification des pays de la Garonne ne se produit pas, les comtes de Toulouse s'y opposant farouchement. Mais la guerre albigeoise permet au roi de France de s'établir dans l'est du bassin garonnais, tandis que la Castille s'efforce d'attiser les passions des féodaux gascons. La rivalité franco-anglaise ne fait que croître, développant l'appétit des maisons féodales et des villes. Après Toulouse en 1189, Bordeaux en 1205-1206 se fait attribuer des avantages politiques. Plus de trois cents chartes communales sont ainsi accordées entre 1256 et 1331.

Malgré le double échec du royaume wisigoth et de la grande Aquitaine carolingienne, la Garonne redevient un axe commercial aux XI^e et XII^e siècles. Ses eaux et celles de ses affluents servent au transport des matières lourdes. C'est ainsi que Bordeaux voit arriver les sarcophages de marbre blanc des Pyrénées, embarqués à Valcabrère. L'ancienne *Burdigala* joue au XII^e siècle le rôle de

marché régional, dont le centre actif est le site de Peugue, rendez-vous des bateliers, des pêcheurs et de tous ceux qui participent au ravitaillement de la ville. La renaissance du commerce international se produit au XIII^e siècle, au temps de la domination anglaise. C'est le vin du haut-pays gascon qui provoque ce réveil. La Garonne redevient l'artère essentielle, la voie naturelle permettant d'écouler le précieux liquide, qui est ensuite exporté en Angleterre. En revanche, le fleuve s'arrête pratiquement à Toulouse, ne permettant pas les relations avec le monde méditerranéen. Sa remontée est d'ailleurs difficile à cause de la force du courant.

En dehors du grand commerce international, la Garonne reste le centre d'un commerce plus modeste, d'importance régionale. Ses eaux sont sillonnées par les « corals » et les « gabares » chargés de tonneaux, ainsi que par les « tilholes » et les « flouins » remplis de blé. Les pêcheries établies sur ses rives permettent à Bordeaux d'être ravitaillé en aloses, en saumons et en esturgeons, dont une partie est conservée salée.

Mais le beau fleuve n'est pas qu'une source d'approvisionnements. Il est aussi une source d'énergie, d'exploitation difficile toutefois par suite des variations du débit et de la violence des crues. Vu la vitesse d'écoulement, des moulins à eau sont établis, dont l'existence est attestée à Toulouse à la fin du XI^e siècle. Moulins à nef, puis moulins terriers, forment trois ensembles dans la vieille cité raimondine : le Château Narbonnais au sud-ouest, la Daurade près de l'église du même nom, et le Bazacle au nord-ouest. En aval de Toulouse, d'autres moulins sont signalés : Lauriol à Auvillar, moulin du roi de Marmande, moulins de la banlieue méridionale de Bordeaux...

Rendue difficile par la force du courant et par la présence des moulins à nef, la navigation commerciale entre Toulouse et Bordeaux, interrompue par les invasions barbares, reprend à la fin du XI^e siècle. Ce renouveau est attesté par la diffusion du culte de saint Nicolas, patron des marins, protecteur contre les périls des eaux. Venu d'Italie par l'Océan, ce culte gagne d'abord la Gironde avant de remonter la Garonne. De nombreuses fondations voient le jour dans

la moyenne vallée du fleuve, telles les églises de Saint-Nicolas-de-la-Grave (vers 1135) et de Saint-Nicolas du faubourg Saint-Cyprien à Toulouse (avant 1197). L'hospice de la Grave est créé peu après pour étendre la protection du saint à tous les malades et les désespérés.

La progression du culte de saint Nicolas va de pair avec les progrès de la navigation à partir des dernières années du XI^e siècle. Navigation de descente avant tout. L'état déplorable des chemins exige que les matières lourdes prennent la voie d'eau. Les bois des Pyrénées cheminent ainsi jusqu'à Toulouse. De même, la pierre de Belbèze et de Roquefort est embarquée à Boussens. Parfois, le trafic se fait en sens inverse. À Muret, au début du XIII^e siècle, des bateaux toulousains passent sur le fleuve, sans avoir à payer de droits au comte de Comminges. Il faut également signaler les barques transportant le matériel de l'armée toulousaine en vue de la bataille où périt Pierre II d'Aragon (1213).

En ce qui concerne le vin de Gascogne, le trafic sur la Garonne et ses affluents est primordial. Vins du Tarn, vins d'entre Tarn et Garonne de Gaillac à Moissac, vins d'Agenais, tous s'écoulent en direction de Bordeaux, s'ajoutant à la récolte du pays bordelais. Parmi les gros viticulteurs figure l'abbaye de Grandelve, dont le vignoble s'étend sur les terrasses en aval de Toulouse et qui possède un entrepôt à Bordeaux pour la vente de ses vins.

Malheureusement, le trafic est entravé par de nombreux obstacles tels que barrages de pieux et digues de moulins. Ces arrêts obligatoires permettent aux seigneurs d'exiger des péages. Citons ceux de Montespan et de Villeneuve-de-Rivière exigés par la famille de Montespan ; celui de Capens perçu par les seigneurs de Marquetavé. La situation se complique plus en aval. De Capens à Bourg-sur-Gironde, on ne dénombre pas moins de trente-neuf péages, sans compter les droits de douane perçus à Bordeaux ! Un péage tous les sept kilomètres : qui dit mieux !

Cette situation est aggravée par la rivalité franco-anglaise. À partir de la fin du XIII^e siècle, les obstacles se multiplient. Tout est bon pour

arrêter les bateaux de l'adversaire : barrages de pieux, péages, confiscations, etc. Malgré tout, les relations entre Toulouse et Bordeaux ne sont pas totalement interrompues. La guerre de Cent ans, ouverte en 1328, achevée en 1453, est heureusement coupée de trêves et de traités de paix, permettant des livraisons de blé anglais, de safran levantin, voire de pastel languedocien. Mais la Garonne est fortement concurrencée par la voie terrestre qui, de Bayonne à Toulouse, écoule le drap anglais, faisant du même coup la fortune des rouliers béarnais et bigourdans, jusqu'au jour où des péages ralentiront le courant.

À la fin de la guerre de Cent Ans, les pays garonnais sont dans un triste état : villes et villages anéantis, cultures détruites, population décimée par les épidémies et la famine ! L'économie est à bout de souffle. Une sérieuse remise en état s'impose, du Bordelais au Pays toulousain. Le roi de France s'y emploie, facilitant l'arrivée d'immigrants, aidant à la reconstitution du vignoble, diminuant les droits d'exportation, stimulant la recherche de nouveaux débouchés en direction des villes de la Baltique, de la Hollande et de l'Espagne. Finalement, Charles VII et Louis XI créent des parlements régionaux : Toulouse et Bordeaux, mettant ainsi les deux grandes villes rivales dos à dos.

De tout ce que nous venons de voir, il ressort que, malgré ses atouts comme voie commerciale, la Garonne n'a jamais pu être l'axe d'une entité politique digne de ce nom. Toutes les tentatives faites en ce sens depuis l'Antiquité se sont soldées par un échec. Les ducs d'Aquitaine, puis les souverains anglais ne sont jamais parvenus à faire du fleuve un trait d'union entre Bordeaux et Toulouse. À l'issue de la guerre de Cent ans, les rois de France consacreront la division de l'espace garonnais en créant les parlements régionaux de Toulouse et de Bordeaux...

L'appel de la bonne déesse *Garunna* est resté vain. Les hommes n'ont jamais fait d'elle un trait d'union, malgré sa situation au confluent du monde méditerranéen et du monde atlantique. Tout au long des siècles, ils se sont évertués à en faire une frontière d'eau.

Pierre Gérard,
conservateur général honoraire du Patrimoine.

DIEU OU DÉESSE ?



1. Allégorie de la Garonne, par Pierre Lacour (1778-1859).



2. Bas-relief du musée d'Agen, représentant la Garonne.

ROI TOUT-PUISSANT,
par tiers homme,
ange et diable,
Droit, sous le dais,
d'un souffle
formidable
Faisant trembler
la cristalline tour, –
Le fleuve-dieu, Garon,
tenait sa cour.

A. Berry,
Les esprits de Garonne,
Éditions Julliard.



3. Allégorie de la Garonne, à Bordeaux, par A. Maggesi (1807-1892).



4. Garono 1992, La sirène.

PROLOGUE DES ESPRITS

Ce même soir, au loin, sous la Gironde,
Devant la mer, en ces terribles eaux
Où vient et va la barre vagabonde,
Où les remous entravent les vaisseaux, —
Roi tout-puissant, par tiers homme, ange et diable,
Droit sous le dais, d'un souffle formidable
Faisant trembler la cristalline tour, —
Le fleuve-dieu, Garon, tenait sa cour.

Il était là, distrait et pourtant grave,
Glaucques les yeux, plein du regret des monts
Qui l'ont connu vif et clair comme un gave,
Vieillard chargé de sels et de limons.
Toute poudreuse était sa chevelure,
Où l'on voyait plus d'une grappe mûre.
Mais dans la barbe aucun poil n'était sec :
Des lamproyaux grouillaient dans son varech.

Après de lui, sur un plus humble siège,
Laissant trop voir en un pareil sourcil
Un même ennui des Bourboules de neige,
Sa vieille épouse était assise aussi :
Dame Dordogne, — ayant à chaque oreille,
En lourd pendant une figue vermeille,
Son beau visage, encor plein d'autrefois,
Dur et ridé comme coque de noix.

Elle étreignait, ainsi que son grand sire,
Un olifant tout débordant de vin.
Comme un nuage, une ombre de navire
Passait parfois sur le couple divin ;
Et, pour mieux voir les majestés marines,
Dehors, dans l'onde, écrasant leurs narines
Contre les murs d'invisible cristal,
Bien des poissons laissaient leur joyeux bal.

Dans sa cervelle, avec les poids du juge,
Garon pesait les équitables lots
De tous ceux-là qui depuis le déluge
Furent soumis au pouvoir de ses flots,
Car, pour laisser à ce régent celtique,
Du Val d'Aran au seuil de l'Atlantique,
Autorité jusqu'au Grand Jugement,
Les gens du Ciel ont fait un agrément.

André Berry, *Les esprits de Garonne*
Geste champêtre, Éditions Julliard, 1941



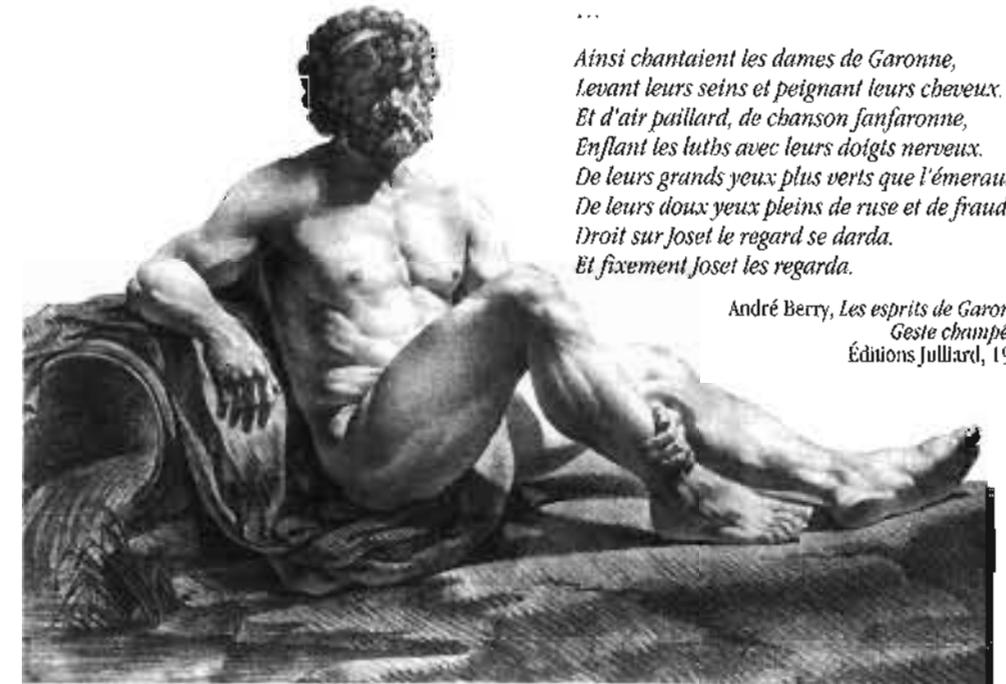
5. La Garonne Dieu fleuve. Face latérale de l'hôtel de M. Aurélius Lunaris (237 après J.-C., Bordeaux).

CHANT DES SIRÈNES

Holà, sœurs, à nos amorces,
Hochons nos bras douilletts,
Dandinons nos jolis torsos,
Balançons nos filets.
Eau qui trouble, peau qui tente !
Va de tric, va de trac !
Heureux est qui chair contente,
Heureux qui vient au Drac !

Anciennes femmes nous sommes
D'amour et de chansons.
Pour avoir aimé les hommes,
Sirènes renaissons.
Nous serons Dames Marines
Jusques au Jugement :
Quand le Drac nous fit ondines,
Doux fut le changement.

Eau qui trouble, peau qui tente !
Va de tric, va de trac !
Heureux est qui chair contente,
Heureux qui vient au Drac !



6. Le Fleuve, par Joseph Ingres.

ORDRE DES VILLES CÉLÈBRES

(Bordeaux) : où le ciel est clément et doux et où le sol bien
irrigué multiplie ses bontés, où le printemps est long, les hivers tiédés
par chaque apparition du soleil, où les fleuves sont remplis du
bouillonnement de la mer et dont le flot suivant le flux et reflux marin
écume au pied des coteaux plantés de vignes [...]

À l'intérieur (de Bordeaux), on admire [...] au milieu de la ville, le lit d'un
fleuve alimenté par une fontaine ; quand le père Océan l'emplit de son reflux
bouillonnant, on voit s'avancer la mer tout entière avec ses floties.

Ausone, IV^e siècle.

...
*Ainsi chantaient les dames de Garonne,
Levant leurs seins et peignant leurs cheveux.
Et d'air paillard, de chanson fanfaronne,
Enflant les lutts avec leurs doigts nerveux.
De leurs grands yeux plus verts que l'émeraude,
De leurs doux yeux pleins de ruse et de fraude,
Droit sur Joset le regard se darda.
Et fixement Joset les regarda.*

André Berry, *Les esprits de Garonne*.
Geste champêtre,
Éditions Julliard, 1941.

Le mercredi 19^e Decemois, veille de l'Ascension, jour marqué -
 pour les pêcheurs, qui a pareil jour vont au Ramier baigner
 la croix, et faire la procession sur la rivière avec une pompe
 très agréable par la quantité de Bateaux et du monde qui
 les Remplit, n'ayant pu s'en faire a cause de l'inondation
 qui couvroit les Ramiers, et qui ayant fait deborder la
 garonne, ne donnoit aucun accès facile a l'embarquement,
 on ne parla pas plus de cette fête, que si jamais elle
 n'eut été célébrée, et la plupart de ceux qui la mettoient a
 execution, je veux dire les pêcheurs, se trouvant dans
 l'embarras et dans le trouble, dans les quartiers ou ils habitent,
 on n'en fit aucune mention — — — —

7. Les heures perdues, Pierre Barthès, 1762.



8. Bénédiction des eaux,
 au début du siècle, à Ambrus par Monseigneur
 l'évêque (Lot-et-Garonne).

LE MERCREDY 19^e
 de ce mois, veille de
 l'Ascension, jour marqué
 pour les pêcheurs qui
 a pareil jour vont au
 Ramier baigner la croix
 et faire la procession sur
 la rivière avec une pompe
 très agréable par
 la quantité de bateaux et...

Pierre Barthès,
Les heures perdues, 1762.

9. Le lit de la Garonne en période d'étiage, en amont de Cazères, juillet 1994.



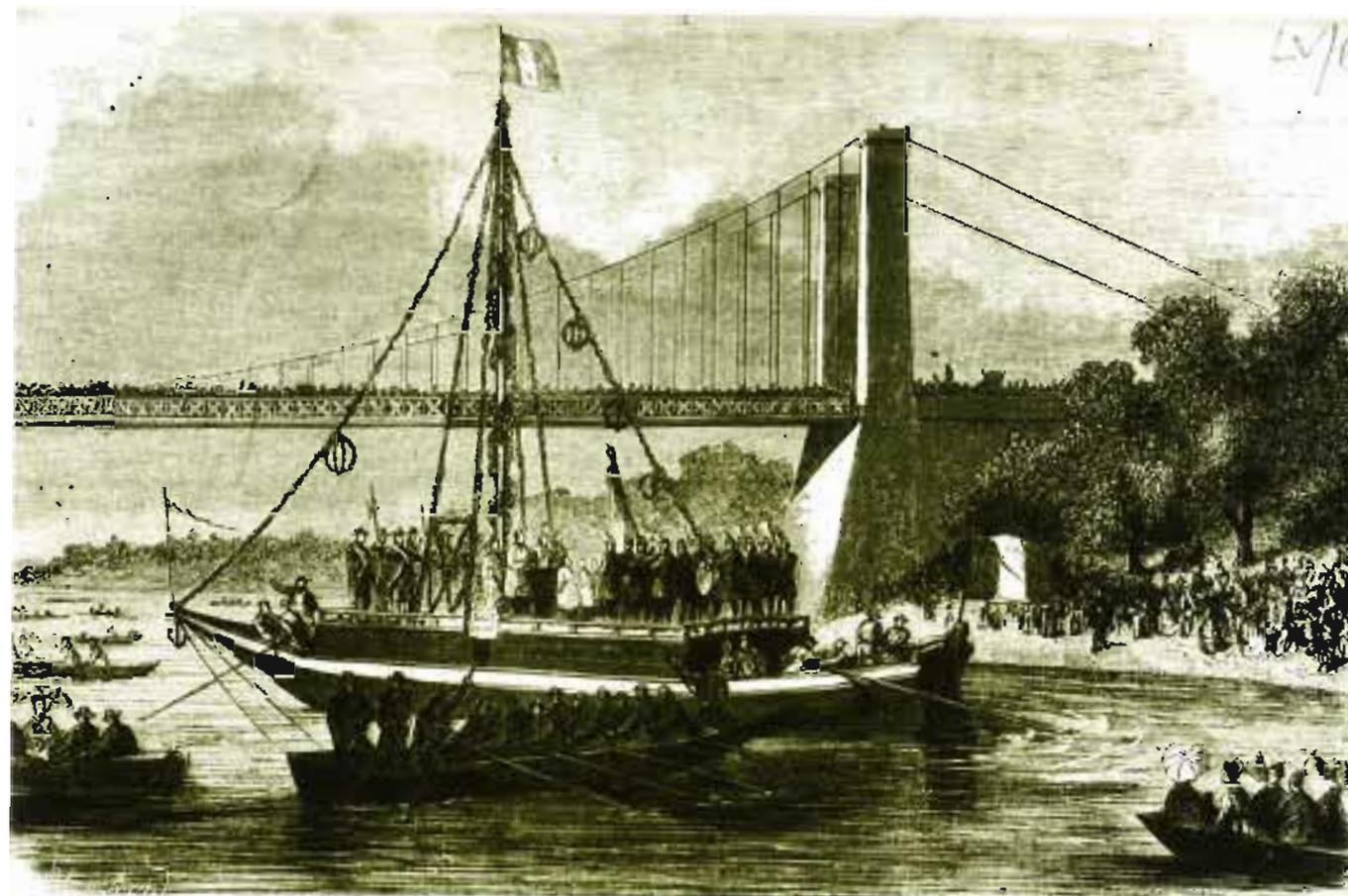
AU SORTIR DE MARMANDE

Ici, comme partout ailleurs on rencontre des traces de ce siècle de croyance, de ce temps du Moyen Âge, dans lequel, malgré ce qu'on veut en dire, la foi, pas toujours il est vrai assez sincère, rendait néanmoins les peuples heureux. Le bourg des Hures eut aussi son rocher merveilleux qui fut l'objet de dévotions superstitieuses. Les femmes venaient y prier devant une madone qui avait choisi pour sanctuaire le creux du rocher. En vain la piété essaya plusieurs fois de la reporter à l'église ; la madone revenait d'elle-même, pendant la nuit, à sa demeure champêtre. L'eau du rocher devint miraculeuse : un linge trempé dans cette eau et appliqué sur le sein, rendait le lait plus abondant et guérissait même les affections des yeux. La statue de la vierge a disparu depuis longtemps, mais la dévotion existe encore.

Hyacinthe Dorgan,
Panorama de la Gironde et de la Garonne ou voyage historique et pittoresque sur les bateaux à vapeur, 1842.

10. Les heures perdues, Pierre Barthès, août 1778.

— extrême sécheresse, Caricature forte —
= prières =
Nos chagrins qui avoient été adoucis par les plus doux
esperances, et l'abondante et heureuse moisson ayant
reparé l'allégresse dans tous les cœurs, nous avoit
déjà disposés à en rendre de très humbles actions de
grâces au seigneur; lorsque l'inelement du Ciel vient
renouveler nos allarmes par une très longue sécheresse
qui nous fait tout appréhender pour les fruits qui
nous restent à cueillir, c'est à dire le millet et les
aricots qui perissent à vue d'œil. Cette portion de
recette destinée à sustenter le pauvre et le cultivateur,
denrée qui sur le point de périr, a déjà fait augmenter
le blé, qui étant tombé de presque de la moitié, a
augmenté de 4^l par setier, et risque d'augmenter
encore. Si le seigneur n'y met la main la ville ayant
été épuisée l'hiver passé par la montagne et la gascogne
qui manquoient de tout, comme j'en ay apporté en
son lieu, le pain devenu à 12^l 84. et le vin cherché de
4^l par peca, ce qui faisant appréhender à tout le monde
un hyver aussi cruel que le passé. toutes ces considérations
ont déterminé l'église à faire des prières au seigneur
pour faire cesser ces extrêmes chaleurs, nous donner de
la pluie qui a manqué depuis un mois et demy et de
vouloir nous conserver le peu qui reste pour sçavoir
et la conservation de la santé très affoiblie, et fort affectée
par une chaleur continuelle, accablante, et nuisible
à tout le monde. —



11. La bénédiction de la Garonne, à La Réole, près de Bordeaux, par M. Lallemont.

AVE AVE AVE MARIA

Dans cette chapelle
Chantons à Marie
Des chants dignes d'elle
Toute notre vie.

Un jour la Garonne
Portait des « marins »
Ils prient la Madonne
En levant les mains.

Tout près du village
S'offre un grand danger
Et tout l'équipage
Allait se noyer.

Pour tous l'un s'écrie
« Nous faisons un vœu ;
Sauvez-nous Marie
D'un sort malheureux ».

Il dit. Et de suite
Le radeau vogna.
Disparu bien vite
Quittant Le Fauga.

On dit que la mère
D'un fils au berceau
Le vit depuis terre
Entraîné par l'eau.



12. Les vitraux de la chapelle Notre-Dame-de-l'Aouach au Fauga (Haute-Garonne), évoquent les bienfaits de la vierge protectrice sur la Garonne.



Mère désolée
Vers vous elle crie ;
Elle est exaucée
Par vous, ô Marie.

Bientôt, sur la rive
L'enfant tend les bras.
C'est lui qui arrive :
Sauvé du trépas.

Deux femmes pressées
Quittant le hameau
Et seules, lancées
Passent en bateau.

La corde se brise
Malgré leur effort,
Et dans leur surprise
Voient de près la mort.

Chacune s'écrie
Tombant à genoux
« Ô mère chérie,
Venez, sauvez-nous ».

Ce cri Vierge sainte
Par vous exaucé
Dissipa leur crainte
Et tout fut sauvé.

À nous Vierge sainte
Donnez-nous l'espoir
De voguer sans crainte
Et au port vous voir.

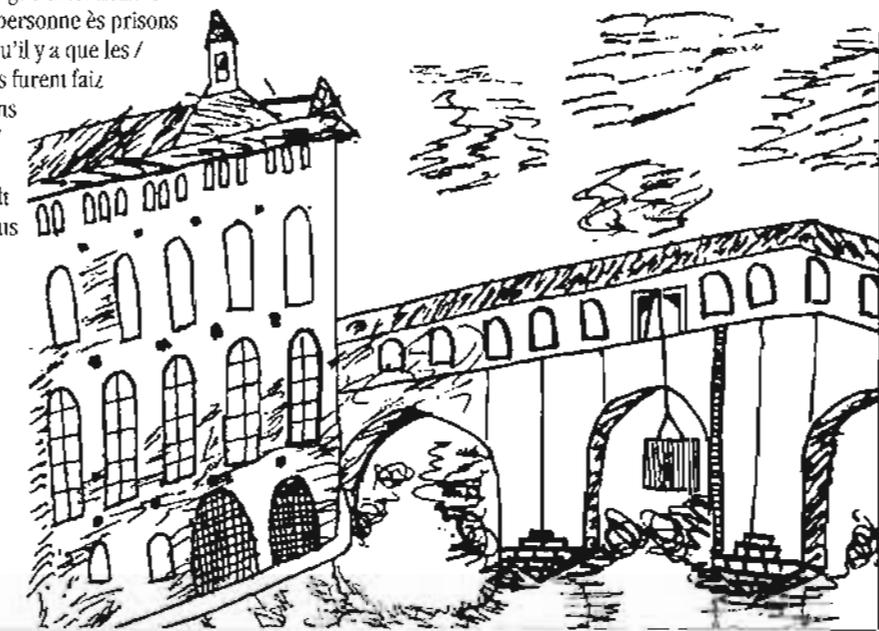
Meues par l'arrest les Informations charges et prouves estans alencontre
 de Guillaume de Bax dit Lo Servy du lieu de Montagu ou cont de hysle en Jordan
 parsonnes en la courtoisie du parlay royal et hysle
 Il fut dit que pour Reparation et punition des excess delictz et crimes de faux
 iururemens et blasphemies dont led de Bax est trouue coupable l'arrest le
 condamne a porter une torche alumee en sa main partant de l'adit courtois
 au deuant de l'eglise de nostre dame de la Dalbade de ceste ville de Tholose
 et aller la teste descouverte et a genoulx a demander pardon et misericorde a Dieu
 et a nostre dame au roy et a Justice des variations blasphemies prouuees
 et autres delictz et fautes par lui commises et ce fait a estre menne ala cage
 ou grue estant sur la riviere de Garonne et aller estre mis en l'adit
 cage et plongie par trois fois dedans l'adit riviere Et au surplus l'arrest
 aiant consideration et esgard a l'ancien aage et pouvrete d'adit de Bax
 ala charge qui a de femme et de sept enfans et ala courtoisie de Tholose
 et maceration de sa personne es prisons et au long temps qui a que les
 cas par lui commis furent faiz et pour autres grans causes et raisons
 a ce la mouvant a absout et absout icelui de Bax de plus grand peine... »

13. Arrêts du Parlement de Toulouse, 1474. (Transcription en page de droite).

LE SUPPLICE DE LA CAGE :
TORTURE OU PURIFICATION ?

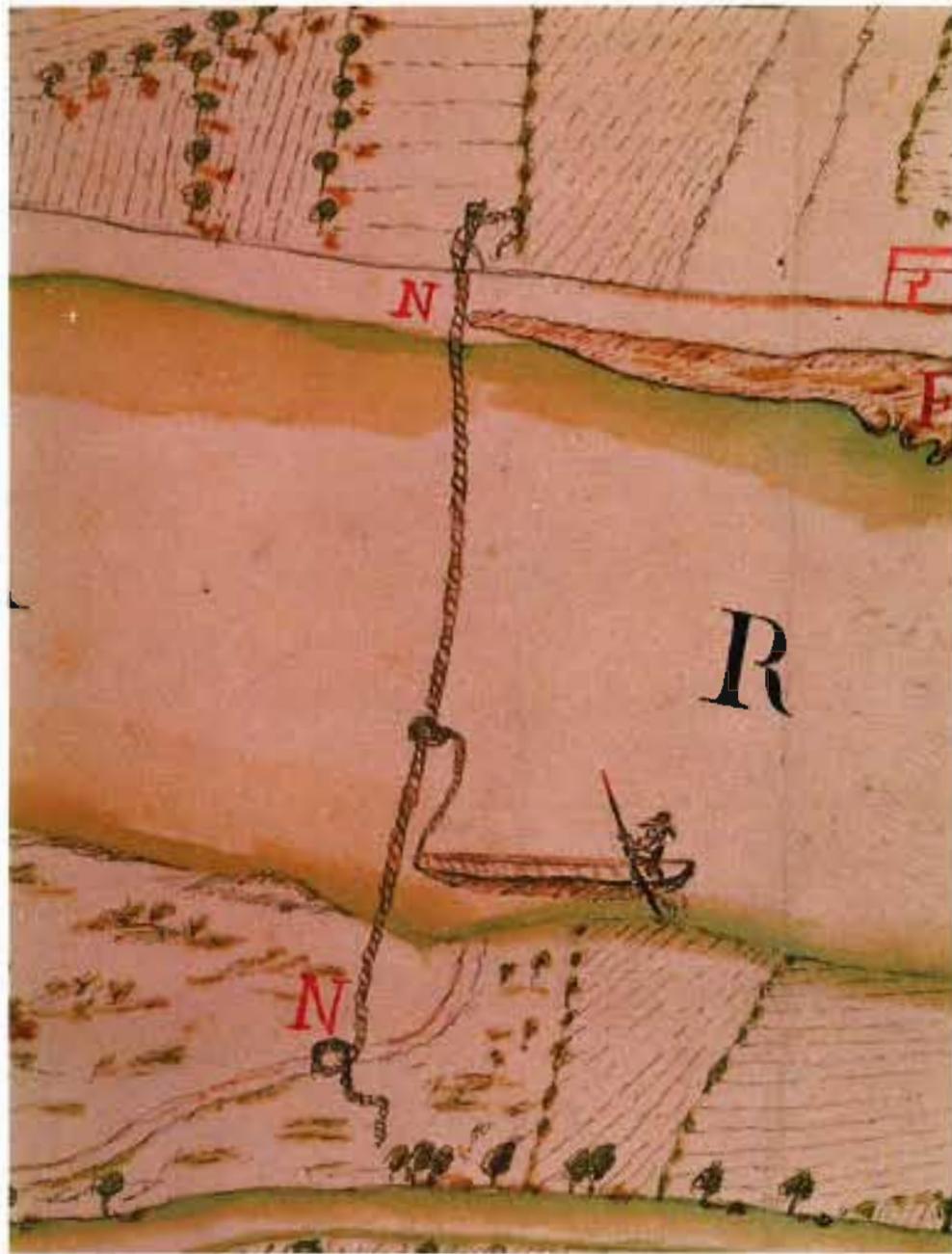
Samedi XVIII^e jour de février 1474

Veues par la Court les charges et informations estans a l'encontre de /
 Guillaume de Bax dit Lo Servy prisonnier du lieu de Montagu en la seneschaucée de Thoulouse
 appellant du seneschal de Thoulouse.
 La court met l'appellation au néant et procede au jugement du procès principal : « Il sera dit que pour réparation et punition des excess delictz et voyes de fait /parjuremens et blasphemies dont le dit de Bax est trouue coupable la court le /condamne a porter une torche alumee en sa main partant de la dite Conciergerie / au deuant de l'eglise de Nostre-Dame de la Dalbade de ceste ville de Tholose et / illec la teste descouverte et a genoulx a demander pardon et misericorde a Dieu / et a Nostre-Dame au roy et a justice des variations blasphemies parjuremens / et autres delictz et fautes par lui commises et ce fait a estre menne a la cage /ou grue estant sur la riviere de Garonne et illec estre mis en la dite / cage et plongie par trois fois dedans la dite riviere et au surplus la Court / aiant consideration et esgard a l'ancien aage et pouvrete du dit de Bax a la charge qu'il a de femme et de sept enfans a la longue detention / et maceration de sa personne es prisons et au long temps qu'il y a que les / cas par lui commis furent faiz et pour autres grans causes et raisons / a ce la mouvant a absout et absout icelui de Bax de plus grand peine... »



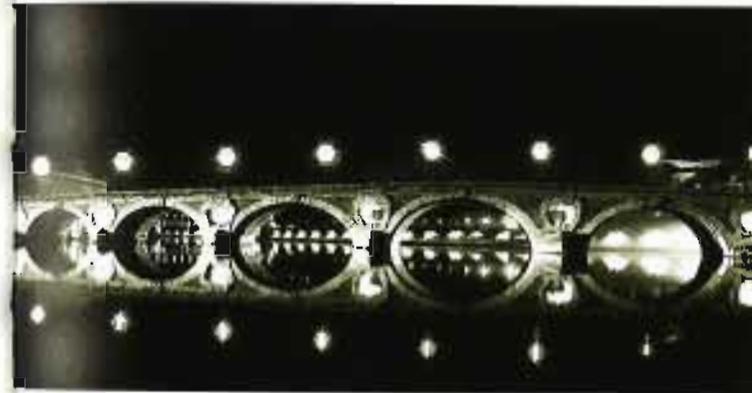
14 Le pont Vieux fut célèbre, dès le XV^e siècle, par une cage en fer, puis de bois, le Gabio, amarrée à l'une des piles. Dessin de Jacques Galinier, 14 ans. Extrait de *Le Pêcheur de sable* de Jean Cozollou, Éditions Privat, 1977.

15. Boc sur la
Garonne.
Dessin couleur,
1762.



FRANCHIR LE FLEUVE

... AU DEVANT
de la ville de Cassères
[...] et vous dy
que nous passâmes
la rivière de Garonne
à grand peine,
et à grand péril.



16. Le pont Neuf à Toulouse.

Froissart,
Chroniques, 1388.



Voulant franchir le pont de Palaminy sur la Garonne ; « le jour de devant il avoit si fort pleu es montaignes de Cateloune et d'Aragon ; qu'une autre rivière qu'on appelle le Saluz (Salat) estoit tant creüe avec ce qu'elle court roidement, qu'elle avoit rompu et mené aval la Garonne une arche du pont qui est tout de bois. Par quoy il nous convint de retourner à Montesquieu [...] Le lendemain le chevalier eut conseil qu'il passeroit au devant de la ville de Cassères, a bateaux, la rivière. Si chevauchasmes celle part, et veinsmes sur le rivage et fismes tant, que nous et nos chevaux fusmes outre : et vous dy que nous passames la rivière de Garonne a grand peine, et à grand péril. Car le bateau n'estoit pas trop grand ou nous nous passâmes : et il ny povoit entrer que deux chevaux a une fois, et ceux qui la tenoyent, et les hommes qui le bateau gouvernoyent. »

Froissart, chroniqueur appartenant à la cour de Gaston Phébus, 1388.



LE DERNIER PASSEUR DE GARONNE

17 à 19.
Le dernier bac sur la Garonne au Fauga
- Service du Conseil général de la Haute-Garonne.

*L*es ponts suspendus, ces légères et hardies constructions importées d'Angleterre par MM. Seguin Frères, ont pris en France et sur la Garonne en particulier, un développement si considérable, qu'ici, chaque méandre semble recéler, si je puis m'exprimer ainsi, une de ces improvisations de l'art.

Hyacinthe Dorgan, Panorama de la Gironde et de la Garonne ou voyage historique et pittoresque sur les bateaux à vapeur, 1842.



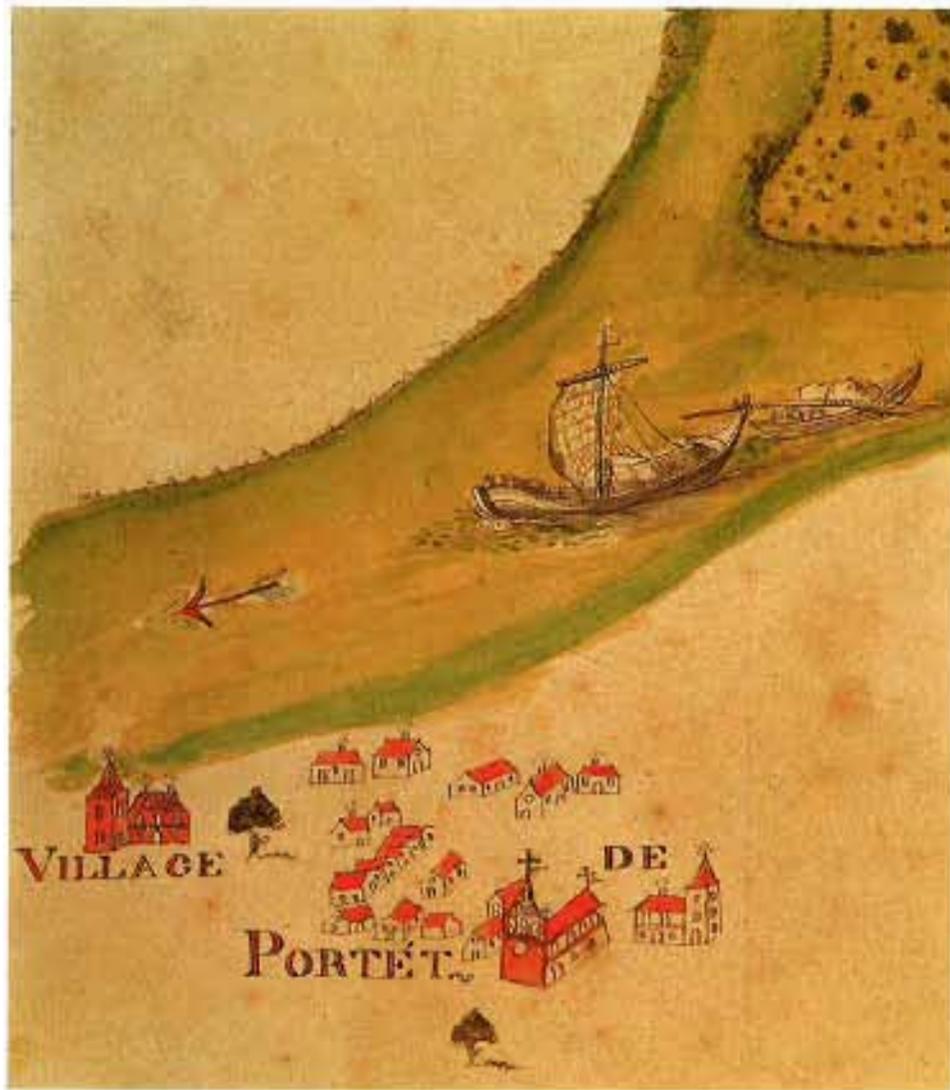
Il sera établi avec l'autorisation du Gouvernement, entre MM. Debans l'aîné, Bayard de la Vingtrie et compagnie, P. Barsalou jeune et fils et Jules Seguin et compagnie, et les autres personnes qui adhèrent aux présents statuts, une Société anonyme pour la construction des quatre ponts à construire sur la Garonne, à Tonneins, La Réole, Sainte-Marie et Marmande, et par la perception des droits de péages à percevoir sur chacun de ces ponts, depuis le jour de la livraison au public, pendant le temps déterminé par les procès verbaux d'adjudication sus énoncé.

Société anonyme des quatre ponts sur la Garonne, autorisée par Ordonnance Royale du 5 juillet 1834. Bibliothèque municipale de Toulouse.



*Ci-contre, de haut en bas :
27. Le bac de Port-Sainte-Marie, avec la construction du nouveau pont.
28. Le pont suspendu de Tonneins.*

*En page de gauche :
26 Le pont suspendu de Marmande.*



29. Le village de Portet, Haute-Garonne. Dessin couleur du XVIII^e siècle.



30. Moulin à nef.
Dessin de Daniel Lordey
(détail).

DU BON USAGE ...

... **DE MÊME**
l'homme a dit.
De quoi me sert-il
de savoir naviguer,
si les rivières
manquent d'eau ?

Grandvoinet-
Detourny.



31. La Garonne en 1716 par Mais, géographe ordinaire du Roi (détail).



32. Des Pyrénées à la plaine, méandres de Garonne.

DE LA TOPOGRAPHIE

La Garonne descend du mont Pyrénées et, en dehors des périodes où elle est gonflée par les pluies d'hiver et la fonte des neiges, elle voit ses eaux parsemées de gués, à peine navigables. Puis son débit est affecté par l'apport de l'Océan dont le flux et le reflux rendent ses eaux plus ou moins abondantes. Lorsqu'on s'avance davantage vers l'estuaire, elle finit par devenir semblable à un immense détroit. Non seulement elle peut alors porter des navires imposants, mais parfois on la voit se soulever à la manière d'une mer déchaînée, et secouer affreusement les navigateurs, sous l'action des vents et des courants contraires.

Pomponius Mela,
géographe romain
sous Caligula et Claude,
1^{er} siècle ap. J.-C.

MEMOIRE

Contenant un Projet pour faciliter la navigation de la Garonne pendant le temps périodique des basses eaux ;

Présenté en l'année 1787 aux Etats du Languedoc et reproduit en 1809 à S.M. l'Empereur des Français, par Mr. Grandvoinet-Detourmy, chef de bataillon de l'arme de génie en résidence à Toulouse.

... De même l'homme a dit : De quoi me sert-il de savoir naviguer, si les rivières manquent d'eau ? Homme vain ; ses jugemens sont des erreurs, tes critiques des blasphèmes. Remonte ce long fleuve ; parcours la superficie qu'il serpente ; entre dans ces cavernes, ces grottes, ces abîmes ; plonge dans ces fontaines, ces gouffres et tout ce que tu y découvriras t'enrichira de mille idées dont ton esprit n'avait pas le moindre soupçon. En effet que n'y ai je pas vu ? J'ai vu sur les plus hautes élévations ce qui fut de tout temps le plus propre à rendre permanente cette navigation que le pilote réclame si vivement ; j'ai vu à mes pieds ces lieux où prennent naissance les sources de divers fleuves, et notamment celles qui déversent dans la Garonne par nombre de rivières qui s'y confondent et s'échappent à cent lieues de là. Leur recherche m'a conduit à des étangs très larges et très profonds qui forment ensemble une espèce de chaîne qui s'étend sur toute la longueur des Pyrénées. Dans l'existence de ces étangs, j'ai vu la possibilité de rendre à la Garonne une navigation facile dans tous les temps. Dès lors ils m'ont rappelé les canaux de la Chine, ceux de Hollande et les navilles d'Italie. J'ai conclu de l'idée de mon projet, que c'est toujours la faute de l'homme, quand une rivière quelconque n'est pas navigable, et qu'il n'y a que la paresse, l'ignorance ou la misère qui puisse en rejeter le tort sur la nature [...]

Il est certain qu'il est physiquement possible et même facile d'établir, par le versement momentané de ces eaux stagnées sur les monts, une navigation continue sur la Garonne et conséquemment une navigation constante et perpétuelle entre les deux mers, au moyen du Canal Royal [...]

Mais il importe avant toute chose, 1° de calculer le cube des eaux qui pourront être versées de ces réservoirs naturels et autres faciles à établir, si les existans ne suffisaient pas, 2° de calculer celles qui s'accumuleront aux dits réservoirs par les pluies et les orages toujours fréquens sur les hautes montagnes,

3° de calculer encore le cube d'eau qui manque à la navigation dans le temps périodique des basses eaux de la Garonne, et dans quelle partie, 4° enfin, de calculer les jours que durent les basses eaux pour répartir en autant de parties le cube à verser des dits réservoirs pendant le dit temps périodique, auxquelles il devra être accumulé les eaux des bras égarés qu'on aura amenées dans le lit principal de la Garonne. S'il résulte de ces quatre opérations préliminaires, que le total des eaux à faire déverser ou à ramener à son lit est plus grand, ou même égal au déficit qu'il faut à la navigation continue, on devra alors s'occuper des moyens nécessaires pour exécuter le tout avec le moins de frais possible...

En finissant, Nosseigneurs, qu'il me soit permis de vous dire que Mr. de Tigni, ancien intendant d'Auch, avait projeté d'établir une navigation, depuis le centre des Pyrénées jusqu'à l'embouchure du Gers, en passant par la capitale de la Gascogne. Les eaux de la rivière de la Nest (une des rivières qui vont se jeter dans la Garonne), prise à la digue du moulin de Reboue, près Serre en Colin, et portées dans le Gers avec d'autres eaux qu'on ramassait servaient de base à ce projet. Depuis lors les Gaseons ont renouvelé les mêmes idées de Mr. de Tigni : il n'y a pas même deux ans qu'une compagnie de ce pays là voulait exécuter ce projet, j'en ai la preuve la plus certaine en mon pouvoir. Il importe donc d'en prévenir l'exécution, parce qu'en dérivant les eaux de la Nest pour les porter dans le Gers, on en priverait la Garonne dans la partie haute de Toulouse et qu'on rendrait, par ce moyen, la navigation encore plus difficile. L'exécution de mon projet anéantirait celui de la Gascogne, parce que le Languedoc aurait alors l'usage constant des eaux, et la propriété établie par les travaux qu'elle y aurait fait faire. L'esprit patriotique, le désir d'être utile et de mériter la bienveillance de Nosseigneurs des Etats et des autres corps qui gouvernent la province, ont animé mon zèle...

Bibliothèque municipale de Toulouse.

PROTOCOLE D'ACCORD ET CONVENTION

en vue du destockage-relais des réserves EDF, pour le soutien d'étiage de la Garonne (Extraits)

ENTRE l'État, le Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement de la Garonne (S.M.E.A.G.), le Comité de Bassin, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Électricité de France (EDF).

PRÉAMBULE

Sur la Garonne, la garantie de ressources en eau suffisantes pour l'ensemble des usagers de l'eau, le développement des surfaces irriguées et le maintien d'un débit minimum en période d'étiage constituent un objectif prioritaire d'une politique d'aménagement et de gestion des eaux pour l'État, le S.M.E.A.G. et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne [...]. EDF accepte en tant que service public d'apporter sa contribution à cette politique dans l'esprit de la convention nationale État-EDF signée le 16 mai 1990, au moyen de destockage de certains de ses réservoirs amont pendant dix ans, permettant de relever de manière significative les débits transients insuffisants dans l'attente de la mise en œuvre de nouveaux ouvrages spécifiques de soutien d'étiage prévus au P.D.R.E.

À l'issue de cette période de 10 ans, EDF réutilisera son potentiel de production à des fins industrielles conformément aux cahiers des charges des concessions qui seront alors en vigueur.

[...] Le secteur concerné par la présente convention est celui du bassin supérieur de la Garonne et de la vallée de la Garonne où des moyens de destockage-relais ont été recherchés dans l'attente de la réalisation du projet de réservoir de Charlas. La période retenue pour l'application du principe général de la convention s'étend de 1993 à 2002 compris [...].

Article 1. – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles sera organisé un soutien d'étiage de la Garonne à partir des retenues d'Izourt, Pla-de-Soulcem, Laparan et en situation exceptionnelle du lac d'Oo, gérées par EDF dans le cadre de ses concessions.

Article 2. – Définition du rôle des parties

Les conditions d'intervention des parties concernées par l'opération sont les suivantes :

2.1. – Le S.M.E.A.G.

Il assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération de destockage-relais. À ce titre, il assurera la coordination générale et déterminera les conditions d'intervention de ses partenaires dans le respect des termes du présent protocole.

Il recueillera la participation au financement de l'opération des organismes définis à l'article 6 et, notamment, celle de ses membres, collectivités locales concernées.

[...]

Article 3. – Conditions d'exploitation de soutien d'étiage

EDF s'engage, pour la période de 1993 à 2002, à effectuer des lâchures d'eau à partir de ses réservoirs d'Izourt, Soulcem et Laparan et exceptionnellement du lac d'Oo jusqu'en 1998, dans les conditions suivantes :

Pour atteindre les objectifs annoncés en préambule de la convention, et compte tenu de la situation des trois réservoirs d'EDF disponibles pour un soutien d'étiage, EDF s'engage à mettre à disposition du maître d'ouvrage les volumes de lâchures nécessaires au maintien d'un débit moyen journalier de 17 m³/s à la station hydrométrique de Foix du 1er juillet au 31 octobre.

Cette valeur de débit moyen journalier résulte des lois de correspondances hydrologiques établies par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne entre les stations de Foix et de Portet-sur-Garonne.

[...]

Le volume total annuel d'eau qu'EDF s'engage à réserver au soutien d'étiage est plafonné à 40 Mm³. Afin de gérer au mieux les volumes disponibles au titre de cette convention, la consigne du débit à Foix pourra être modulée en cours de saison selon les demandes faites par le maître d'ouvrage, sans que le volume déstocké pour soutien d'étiage puisse être supérieur au volume nécessaire chaque année au maintien du débit garanti de 17 m³/s à Foix et plafonné aux valeurs citées plus haut.

Le débit déstocké à partir des réserves visées par cette convention ne pourra être supérieur à 13 m³/s.

[...]

EDF s'engage à exploiter l'ensemble des ouvrages hydro-électriques des branches ayant une influence sur le débit de la Garonne dans l'esprit de la présente convention et conformément aux cahiers des charges, obligations et accords auxquels EDF est soumis par ailleurs, pour les usages de l'eau.

Cela implique qu'EDF ne comptera pas dans le total des volumes déstockés pour soutien d'étiage, pendant la période de destockage :

- les déstockages à but industriel,
- les débits réservés,
- les lâchures effectuées sur réquisition.

[...]

Article 6. – Modalités financières

Le préjudice pour EDF de l'utilisation de ses réservoirs à des fins de soutien d'étiage a été évalué pour les dix années 1993 à 2002 à 14,38 MF (HT) par an, base 1er juillet 1991, à partir des éléments de valorisation fournis par EDF, annexés au présent protocole.

[...]

Il sera pris en charge de la façon et dans les proportions suivantes :

- rabais sur le prix consenti par EDF : 22,33 %
- État : ministère de l'Agriculture et du Développement rural : 22,33 %
- S.M.E.A.G. au titre des collectivités locales : 22,33 %
- Agence de l'Eau Adour-Garonne : 33 %.

[...]



34. EDF ouvre ses vannes.



38. Patron de barque, Bordeaux.

5030 Montauban, le 19 Janvier 1784.
 De
 Monsieur le Préfet,
 55 J
 J'ai la douleur d'avoir annoncé que plusieurs naufrages
 s'étoient faits sur la Garonne, du 7 au 9 de ce mois, à l'égard
 d'une suite de 30000 de marchandises et d'un grand nombre
 de personnes. Tous ces naufrages, si je ne suis trompé, ont été
 causés par la violence de la marée, à cette déplorable occasion, par le débordement
 de la navigation.
 La cause de ces malheurs provient de l'imprévoyance
 de la cupidité des maîtres de bateaux qui prennent
 toujours un trop grand intérêt à leur fortune et ne s'occupent
 que de faire les marchandises.
 J'ai remarqué, qu'au lieu d'être fondés, les
 bateaux sont sur des rochers par un mauvais mouillage, soit
 occasionnel, le lendemain, la pointe de Daus, entre Barpays
 et Tournay, d'après ce qui m'a été dit, a dû donner des
 ordres pour faire mettre immédiatement ces bateaux, je lui
 en recommanderai pour lui recommander de s'en aller à ce
 que le lit de la Garonne soit débarrassé sans délai,
 d'un autre danger qui s'en suit.
 Je prie que les intéressés ne s'adressent pas à

39. Naufrages sur la Garonne dans le Tarn-et-Garonne (1831).
 « ... La cause de ces malheurs provient de l'imprévoyance et de la cupidité des maîtres de bateaux qui ... »



40. Moulin à nef, dessin de D. Lordey.

Quoique les moulins à nef soient moins nuisibles à la navigation sur la partie du cours de la Garonne au-dessous du confluent du Tarn, il arrive souvent des accidents, il y a quelques mois, il s'est noyé deux personnes contre celui dont l'emplacement vient d'être fixé derrière les roches de Baynes.
 Il est incontestable que le plus grand obstacle à la navigation soient les moulins à nef. Les fréquents accidents qu'ils occasionnent éloignent le commerce et le voyageur de cette voie intéressante. La plupart des négociants préfèrent faire aller leurs marchandises par terre et il est peu de voyageurs sur le canal Royal qui s'embarquent ensuite sur la Garonne pour se rendre à Bordeaux ou dans tout autre lieu ; à cause du danger qu'il y a à ces moulins. Ainsi, on pense qu'au lieu de faire des ouvrages d'art isolés sur les bords du fleuve, il serait plus à propos d'employer les fonds qui y sont destinés aux indemnités qu'exigerait la suppression de ces funestes entraves au bien public. Il est d'autres moyens pour avoir des moulins sans lui nuire.

Extrait d'un rapport de 1783.

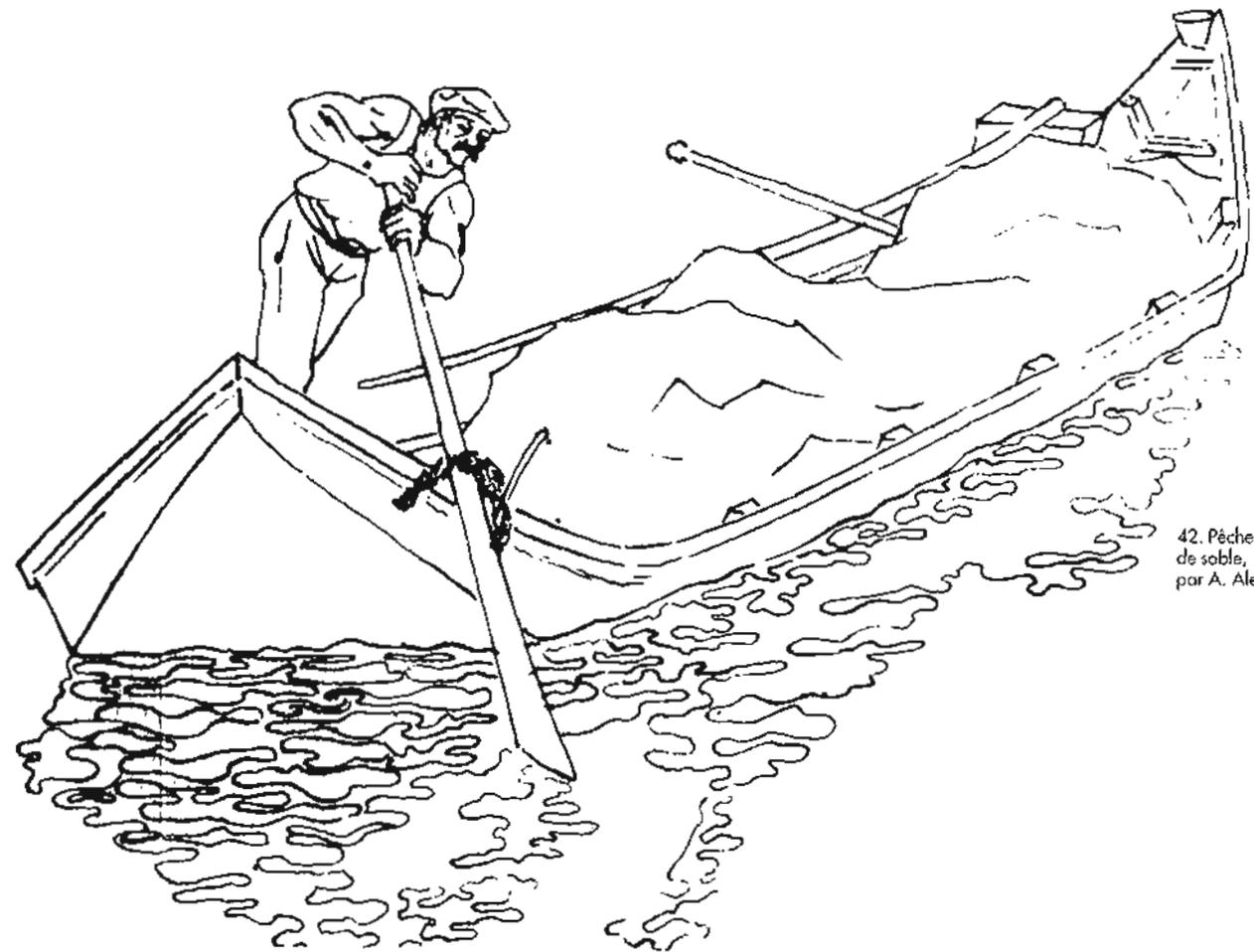


41. Marinier de Garonne, par Gustave de Gatard, 1819.

DÉLIBÉRATION DES RADELIERS DE FOS

Les tous radeliers et non patrons, habitants dud. lieu de Fos, en corps assemblés dans l'une des chambres de la maison du sieur Buc, par l'un desquels a été représenté que l'ensemble n'ignore pas que tous un chacun des comparants, ne soient tantôt les uns, tantôt les autres, employés par les marchands en bois, pour voiturier sur la rivière de Garonne tout le bois long de construction qui se fabrique en la vallée d'Aran, royaume d'Espagne, lequel bois un chacun va prendre aux terroirs des villes de Bossost, Lez et autres de lad. vallée qui, pour cette traite, les comparants à cause de la longue distance dud. lieu de Fos jusqu'à Bossost et ports adhérents contenant les marchandises qu'ils doivent voiturier. Ils sont obligés notamment en temps d'hiver de partir d'abord après minuit pour convertir le bois en petit nombre de pièces, et autant qu'il en faut dans la largeur, et en former un petit radeau communément nommé *firole* ou *affoucades* accoutumées et prévenir l'incurie des marchands pour lesquels ils travaillent, au lieu de par ceux-ci donner l'équipage rendu à bord d'eau avec la marchandise à voiturier. Il est du soin des comparants d'aller quérir tout l'équipage et le porter sur leurs épaules depuis Bossost jusqu'au pont où est la marchandise, jusques aux rames, mêmes qui sont d'un gros poids à raison [...] leurs voyages et assez fréquemment inutiles ne trouvant pas l'équipage prêt, ce qui a donné plusieurs fois lieu de s'en retourner sans voiture, sans rien gagner. Que par temps encore, un chacun est obligé d'attendre que l'équipage arrive des forêts et rester jusqu'au lendemain à ses propres dépens pour parvenir à sa voiture, ce qui est bien triste et dispendieux. Que de plus il arrive qu'au moment qu'ils veulent prendre ces marchandises,

ils les voyent saisies et arrêtées, perdent leur journée et s'en retournent sans rien faire. Que dans le cours de leur navigation depuis les susd. ports pour arriver en France, ils traversent sur l'eau des passages inaccessibles à tout accès, le long de la montagne, tenant le [pied] dans l'eau qui, par les coudes trop pliés, vont très souvent s'écraser au pied des montagnes ou gros rocs, qui y sont séparés, que [...] un chacun des comparants est à même de se noyer sans pouvoir l'éviter par la rapidité de la rivière, si toutefois l'expérience jointe à la divine providence s'y entremêlaient pour les garantir. Qu'encore, en temps d'hiver, à travers les pluies, neiges et formidables glaces, ils font également leur voiture qui leur devient d'autant plus onéreuse que le trop grand support des froids leur procure des maladies jusques à extinction de vie. Qu'enfin pour la conduite de chaque *firole*, après ce travail, à peine peuvent-ils se rendre chacun en son domicile aud. lieu de Fos. Que les marchandises appartiennent aux marchands de Saint-Béat qui en sont distants d'une lieue au-dessous, ils doivent voiturier jusques au pied de leurs ports, que, tenant toujours cette conduite, ils n'ont jamais perçu que quinze sols par *firole*, encore mal payés. Mais d'autant que la grande stérilité règne trop à tous égards depuis nombre d'années dont les vivres en sont devenus excessivement chers. Qu'à bien compter, un chacun employe en ce deux journées dont le salaire de l'une absorbe l'autre, et perdent ainsi leurs journées, que pour obvier à cet abus et trouver une moyenne rétribution, il est expédient d'en délibérer [...] arrêté et convenu : 1° que pour chaque *affoucade* venant de la vallée d'Aran, rendue à Fos ou Saint-Béat, il sera payé vingt sols ipso facto, lors de



42. Pêcheurs de sable, par A. Alel.

l'arrivée au port par chaque propriétaire, cinquante sols pour chaque *firole* de deux *affoucades* ; que l'équipage sera rendu franc sur la marchandise à voiturier aux frais du marchand, et notamment les *rames* à peine de payer le retard du radelier ou *cinq sols* en sus, pour le seul port de chacune desd. rames depuis l'endroit qu'ils les prendront jusques à leurd. *affoucade* ou *firole* sur led. port en Aran ; 2° que celui des

comparants qui s'hazardera transgresser le présent accord sera puni et amendé chaque fois en la somme de cinq livres, ipso facto, applicables au profit commun d'entre eux... (suit procuration donnée à André Cazalot).

Acte Montané du 12 février 1764,
cité par Bertrand Sapène.
in « Revue du Comounges », 1958.



BATEAU À VAPEUR

43. Le bateau représenté sur cette assiette à dessert est *L'Hirondelle*, un vapeur à roue et à aubes qui a navigué à Bordeaux autour de 1850. Ce bateau est resté célèbre pour la course de vitesse qu'il engagea le 24 mars 1849 contre le *Courrier du Commerce*, entre Bordeaux et Agen, reflet de la rivalité commerciale qu'il y avait alors entre les sociétés exploitant ces bateaux à vapeur.



44. Pont de Bordeaux, près de la Bastide. Scène de réparation de navire au milieu de la Garonne. Lithographie de J. Jacotet, 1840-1850.

Si vous voulez remonter aujourd'hui la Garonne, hâtez-vous car le moment du départ approche. Ecoutez... l'heure sonne, les fourneaux s'allument, la machine fonctionne, la vapeur s'élève, tourbillonne, la cloche tinte, les passagers accourent, les amis s'embrassent, les parents pleurent, les jeunes gens chantent, les enfants crient, les matelots jurent... Tumulte général ! Confusion ! C'est étonnant ! Adieux, saluts, regrets, sourires et promesses sont échangés de part et d'autre... Mais le capitaine donne l'ordre du départ, on pousse au large, le navire s'ébranle, les adieux plus bruyants se renouvellent, les retardataires accourent essoufflés, s'élancent et se cramponnent aux sabords. À bord, les maris cherchent leurs femmes, les femmes leurs enfants ; on examine les passagers, les spectateurs groupés sur la rade ; puis vogue la galère, à la garde de Dieu.

Hyacinthe Dorgan,
*Panorama de la Gironde et de la Garonne
ou voyage pittoresque sur les bateaux à vapeur*, 1842.



45. Les drakkars des Normands remontent à Toulouse en 844.
Dessin de Daniel Lordey (détail).



46. La Bataille de
Toulouse, en 1814.
(détail).

C'EST LA GUERRE

DES SOLDATS
sanglants jaillissent
de ma Garonne
et se mettent à courir
dans les ramiers.
Nous vaincrons.
Nous vaincrons.

P. Ganarra,
Romances de Garonne,
Éditions Messidor.

GONDOVALD VI^e SIÈCLE

L'un des épisodes les moins mal connus de la confuse histoire des Mérovingiens, est la lutte contre Gondevald, fils naturel de Clotaire I^{er}, et Gontran, proclamé roi à Brive en 584. Avant sa fin tragique dans la cité qui sera plus tard Saint-Bertrand-de-Comminges, Gondevald avait réussi à gagner à sa cause les Aquitains, à se faire proclamer roi et à s'emparer des principales villes : Bordeaux, Périgueux, Angoulême et Toulouse.

Les armées en campagne rencontrèrent un adversaire bien imprévu : la Garonne. À l'automne 580, une terrible inondation avait dévasté tout le midi aquitain, détruisant tous les sites, et rendu les rivières, la Garonne en particulier, non navigables et même non franchissables, leurs cours ayant été bouleversés. Au mois de mars 585, dit la *Chronique de Frédégaire*, pendant que l'armée de Gontran poursuivait les troupes d'Aquitaine soulevées par Gondevald, la Garonne déborda et engloutit dans ses flots une multitude de soldats qui venaient de piller et d'incendier la ville du Mas-d'Agenais.

En 587, Didier, l'un des généraux de Gontran, s'empara d'Agen



47. Gorono 1992, *Le drakkar*.



48. Les drakkars des Normands remontent jusqu'à Toulouse en 844
Dessin Daniel Lordey.

et fit enlever de la collégiale Saint-Caprais, où elle s'était réfugiée, la femme de Regenwald, général de Chilpéric.

Il eut les plus grandes peines à la conduire à Toulouse, à cause d'un grand débordement de la Garonne.

En 588, Lupus, duc de Gascogne, profita d'une grande crue du fleuve pour s'emparer de toute la partie de l'Agenais située sur la rive gauche.

En 732, au mois de septembre, au moment où Charles Martel écrasa l'armée d'Abderame entre Tours et Poitiers, les Sarrasins, battus sur les bords de la Loire, ne purent franchir la Garonne à cause d'une crue extraordinaire. Ces barbares saccagèrent le pays, brûlèrent les églises et ajoutèrent d'affreux malheurs à ceux du débordement qui avait été provoqué par douze jours de pluie continue.

Aux effets directs, catastrophiques, des grandes crues du fleuve : noyades par le flot, famine par destruction de biens, épidémies par insalubrité en résultant, s'ajoutent ainsi des « effets secondaires » selon les circonstances politiques ou militaires du moment, résultant principalement de la difficulté de franchissement du fleuve désorganisé.

Pierre Salies, 1994.



49.

LA CHANSON DE LA CROISADE DES ALBIGEOIS (extrait)

Messire de Montfort et les Français combattent sans trêve, nuit et jour. Les gens de la cité cognent, trouent, se défendent avec acharnement. Mais le Comte Simon, ce fiéffé malfaisant, s'avance dans le fleuve avec ses compagnons et si furieusement harcèle nos barons qu'il met à mal le pont, prend la tour rive droite et plante à son créneau la bannière au lion. Alors les Toulousains attaquent derechef. Chevaliers et bourgeois, sergents et gens du peuple de si grand cœur s'échinent, et luttent, qu'ils parviennent à pousser un pierrier jusqu'au fin bout du pont. Les boulets, les carreaux et les quartiers de roc martèlent sans repos les positions adverses. Nos gens font tant et tant que la troupe ennemie, rassasiée de coups, bête à la tour le feu et de fort mauvais gré se replie sur la rive. Les vaillants et futés bateliers de Toulouse sillonnent sans répit le fleuve et ses abords, explorent l'alentour, par le pays s'affairent et reviennent chargés de ravitaillement.

50



LA CROISADE, XIII^e siècle

Entre la croisade contre les Albigeois, au XIII^e siècle, et la « bataille de Toulouse » au XIX^e, six cent ans s'écoulèrent. Combien d'eau passa, sous les ponts de Toulouse, dans cet intervalle de temps ? On l'a dit et répété, la Garonne, dans son cours toulousain, n'a pas encore perdu son régime torrentiel. Si elle apparaît fort paisible, pendant plusieurs mois de l'année — apparence renforcée de nos jours par les retenues des chaussées du Château et du Bazacle — la Garonne n'est que trop souvent un désolant flot dévastateur. Il y a les grandes crues, il y a ses coups de colère. Que les pluies de printemps correspondent à un redoux déclenchant la fonte des neiges, le flot monte, s'accélère, rend la navigation périlleuse et la traversée impossible. En prélude à la « croisade » il y a l'incident de 1209. Des pèlerins anglais se rendant à Compostelle, traversent le fleuve en barque, quand celle-ci chavire. La noyade est-elle inévitable ? C'est sans compter avec le « miracle », la prière salvatrice de saint Dominique, qui permet de repêcher les pèlerins et... aux historiens d'attester la présence du saint à Toulouse à cette date.

Le 12 septembre 1213, c'est le désastre de Muret. Les Toulousains formaient l'essentiel de la « piétaille ». Ils n'y étaient pas venus à pied mais, paraît-il, en barques, restées anarrées en aval de Muret, quelque part en face de Saubens. Quand ils virent la défaite des chevaliers, apprenant la mort de Pierre d'Aragon et entendant le cri de Dalmas de Creixell qui venait de piquer une tête dans le fleuve pour tenter de se sauver, ce fut parmi eux la débandade, la course vers les embarcations, le désastre : poursuivis, ils furent taillés en pièces ou noyés... En 1875 l'inondation révélera les ossements des victimes inhumées à Saubens. On repêchera, quelques années plus tard, une épée rouillée.

Le second siège de Toulouse, par Simon de Montfort, en 1217, eut des incidences... fluviales ! Tout d'abord, en allant d'un « front » à l'autre, de Saint-Michel à Saint-Cyprien, Simon de Montfort manqua de se noyer. Puis, alors que la bataille était sévèrement engagée de part et d'autre des ponts, survint une forte crue qui rompit les ponts, isola les Toulousains défenseurs d'une tour sur la rive gauche, dévasta tout, envahit les graviers, les chemins, les vergers et les maisons... Garonne trahissait les pauvres Toulousains, alors qu'en cours de siège elle avait été pour eux la voie salutaire par où arrivaient encore vivres et approvisionnement. N'avait-elle pas été complice de Raymond VI, quand elle lui avait permis, à lui et à sa troupe, de passer à gué, au Bazacle, dissimulés dans un opportun épais brouillard ?

Pierre Salies, 1994.

En page de gauche et ci-dessous :

49 et 50. Bande dessinée Les cathares par Convard et Julliard, éditions Magnard.





Ci-contre et ci-dessus :
51. Fresque de la chapelle
Saint-Roch à Saint-Martory
en Haute-Garonne (1820).
Ces images mettent en évidence
les murs de protection contre
les crues.

1627, LE PONT DE SAINT-MARTORY

Franchir une rivière autrement qu'à la nage suppose l'utilisation d'un pont, d'un gué, d'un bac ou d'une embarcation libre. Passons sur les sauts légendaires, tel ce « saut du Sabot » à Saint-Juéry, dans le Tarn, où le berger, courant vers sa bergère, voulut franchir la rivière en sautant d'une roche sur l'autre, sans remarquer les pois insidieusement placés par un rival à l'endroit de son élan, sur lesquels ses sabots glissèrent. Il se perdit dans la rivière.

Quand il s'agit d'armées en campagne, l'idéal est de passer sur le pont quand il n'est pas miné ou trop densément défendu. Bien entendu, s'il en est temps, l'adversaire fait « sauter le pont ».

En 1627, lors du second soulèvement des troupes calvinistes de Rohan, une longue guerre de mouvement se déclencha. Ce fut le souci de tous les chefs : Montmorency, Ventadour, d'arrêter si possible, sur les rivières, ou tout au moins de retarder la marche de l'ennemi. Au mois de novembre « pour empêcher le passage des ennemis et rebelles au Roi, le pont de Saint-Martory fut rompu par ordonnance de Monseigneur le Duc d'Épernon, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté en Guyenne ». Les militaires, dans l'action, ne se préoccupèrent pas des conséquences juridiques ou administratives pouvant

en résulter. Or les habitants de Saint-Martory tiraient avantage de leur pont, par l'affectation des droits de leudes ou péage ou pontonnage. On le fit donc réparer à grands frais.

Quand il fut vérifié par expert et rendu à l'usage du public, « un grand débordement et inondation de la rivière de Garonne, la plus grande partie du pont fut emportée et ruinée ». Dominique Campmartin, maître des œuvres et réparations royales à la sénéchaussée de Toulouse, vint constater les dégâts. Mais à l'adjudication annoncée par affiches et proclamation, personne ne se présenta, ni pour reconstruire, ni pour prendre l'affectation des droits. Les conseils de Saint-Martory ne se découragèrent pas. S'adressant au Roi, ils demandèrent que ces droits perdus soient pris sous forme d'abonnement, et assortirent leur demande de la permission de bâtir deux moulins, à la charge de faire la réparation du pont et de l'entretenir. Et cette affaire continua, procéda, et enrichit nos archives d'une appréciable collection de documents.

Il ne faut que quelques instants pour faire sauter un pont. Il faut des années et des années pour le reconstruire, et terminer procès et autres séquelles politiques.

Pierre Salies, 1994.

52. Les troupes de Wellington livrent bataille aux portes de Toulouse en avril 1814.



1814, LA BATAILLE DE TOULOUSE

Les meilleurs manuels militaires donnent toutes précisions sur l'art de découvrir et de jauger un gué, et sur la manière de le traverser, après avoir interrogé les riverains et évalué leur capacité de trahison, quand on n'est pas en pays ami.

Bien sûr, si un chemin aboutit à une rivière, c'est peut-être qu'il conduit à un gué... ou à un abreuvoir.

Un bon nageur pouvait être chargé des premières investigations. Quand l'aventure est possible, on peut envoyer une embarcation au fil de l'eau avec, à bord, un homme muni de perches ou de sondes. Un cavalier sondant à l'aide de sa lance pouvait ouvrir la marche ou, mieux encore, à la manière cosaque, une ligne de cavalerie explorant de front le lit du fleuve. La profondeur d'un gué ne doit pas dépasser 1 mètre pour l'infanterie, 1,50 m pour la cavalerie, 0,70 m pour les voitures et l'artillerie...

Pour faciliter le passage de la troupe, on peut placer, en amont, des escadrons entiers de cavalerie, qui brisent le courant. Ou encore faire passer l'infanterie entre deux rangs de cavalerie...

En 1814, Wellington savait tout cela, mais il préférait les ponts. Dès le 28 mars, en prélude à la bataille, il décida que son armée passerait la Garonne à Portet, et y envoya un équipage de pont. Mais on jugea le fleuve trop large à cet endroit, et c'est devant le village de Roques que, le 31 mars, est lancé un pont de bateaux. L'armée de Wellington était un peu juste en pontons !

Une seconde traversée du fleuve fut exécutée dans la nuit du 4 au 5 avril, près de Merville, au lieu-dit La Capelette, grâce à un pont de cent vingt-cinq mètres, amarré aux arbres des deux rives. Il ne fallut que quatre heures pour le réaliser, sous une pluie battante !

Dix mille hommes passèrent, dont une partie de la cavalerie. Mais les pluies incessantes avaient grossi le fleuve. Une crue subite vint entraver l'opération, crue aussitôt mise à profit par les Toulousains qui lâchèrent au fil de l'eau des radeaux formés de troncs d'arbres lourdement chargés de pierres. La chaîne de pontons céda, les uns partant à la dérive, les autres se rabattant sur la berge. On ne put rétablir le passage que le 8 avril, les eaux ayant baissé, et quarante mille hommes passèrent.

Le lieu précis de ce passage a été déterminé par deux historiens récents de la bataille de Toulouse¹. Si quelque jour commémoration en est faite, le rendez-vous sera au lieu de « La Dupine » en face du village de Saint-Jory.

Pierre Salies, 1994.

¹ Christian Cau et Jean-Paul Escalettes.



53.
Le départ
du marin.

Ce fut le 28 mars 1814 que l'aile droite de Wellington, commandée par sir Rowland Hill, quitta les plateaux de Tournefeuille avec tout le matériel de pontonniers pour essayer le passage au-dessous du confluent de l'Ariège. Un ancien officier de l'Empire, le baron Ritay, qui habitait alors avec sa famille un beau domaine sur la rive droite (de la Garonne) eut l'honneur — seul avec deux hommes — d'effrayer l'ennemi par un trait d'audace et de faire croire à la présence d'une division française !

J'ai recueilli sur les lieux, de la bouche du dernier acteur survivant, M. Antoine Lassus, le récit de cet épisode héroïque trop négligé par l'Histoire. Malgré ses quatre-vingts ans (né à Portet vers 1756, A. Lassus était « pêcheur de gravier »), ce soldat improvisé semble retrouver une vigueur étrange en évoquant ces vieux souvenirs.

Voici sa narration :

« Familièrement accueilli chez le général par suite d'anciennes relations, je me trouvais au château dans la soirée du 29 mars lorsqu'un domestique, envoyé à la découverte, entra dans le salon, tout effaré :

« Général ! dit-il. Les ennemis sont au milieu de la rivière ! Les pontonniers travaillent, dans trois quarts d'heure nous les aurons au château !

— Malheureux ! murmure M. Ritay que sa pensée reportait aux imprudences de la guerre d'Espagne, bien qu'il aimât sincèrement l'empereur. Tu vas te perdre et nous perdre tous ! »

Puis il ajouta :

« Le câble du bac a donc été rétabli ?

— Si bien rétabli que la moitié des pontons est achevée ».

Il y eut un moment de silence. L'émotion nous paralysait. Tout à coup le général se lève et court à la porte. Mme Ritay et ses trois enfants le poursuivent avec des cris d'angoisse.

« Laissez-moi laire ! » dit-il, et il s'arrache de leurs bras.

Nous n'étions que trois hommes auprès de lui : son jardinier, son domestique et moi. Il expédie à la hâte son jardinier aux avant-postes français qui occupent Vieille-Toulouse pour leur annoncer l'approche de l'ennemi, prend une hache, des carabines qu'il nous distribue et dont il s'arme lui-même. Nous le suivons, dominés par l'énergie du commandement, et nous voilà tous les trois cheminant sans bruit, le long des fossés, abrités par le feuillage des haies. Le clair de lune (qui brillait entre deux ondées) illuminait la rivière et la plaine ; sur l'eau qui fuyait, brillante et rapide, on apercevait distinctement des travailleurs à l'ouvrage. Arrivés au bord, M. Ritay nous donne ses ordres à voix basse et, tandis que seul avec lui je me blottis dans un fourré, prêt à faire feu, le domestique sort du couvert en rampant comme une anguille, se glisse jusqu'au pied du poteau (qui retenait le câble du bac et les pontons) et le renverse d'un coup de hache. Au même instant, nous brûlons toute notre poudre. La vitesse du courant eut bientôt fait voyager à la dérive l'équipage flottant des pontonniers. Et l'ennemi, persuadé que la rive était défendue, renonça au passage sans brûler une amorce ! »

B. Roschach, historien,
Pois et Comminges, 1862.

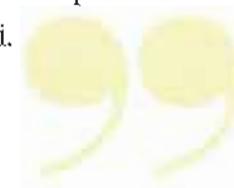
CAZÈRES, LE 24 MARS 1814

Le maire,



Aux sieurs Sieutat

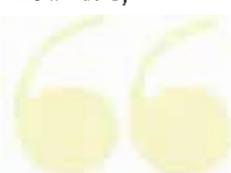
Bernard, patron de bateaux ; Lafore, fermier du passage ; Fort, meunier ; Joseph Maylin, marin ; Bertrand Abadie aîné, syndic de marine ; Bordes Jean-Marie ; Louis Murlan et Atoch Armand, marins, conformément à l'ordre de Mr. le Commandant de la Gendarmerie impériale du 22 courant, je vous prierais que tous les bateaux en général doivent être conduits à Toulouse au moindre signal de l'approche de l'ennemi, je vous ordonne en conséquence de tenir prêts à partir vos bateaux, bacs et batelets au premier signal que je vous donnerai. Je vous prie...



Extrait de *Lettres des Amis des archives de la Haute-Garonne*,
n° 112, mars 1994. Article de M. Gabriel Manière.

CAZÈRES, LE 26 MARS 1814

Le maire,



Au sieur Lafore,

fermier des bacs et au passage de Cazères-sur-Garonne, Monsieur, du moment que vous n'avez pas obtempéré à l'ordre que je vous ai donné de conduire vos bacs et bateaux à Toulouse, qu'ils sont encore ici, malgré ces ordres impératifs, puisqu'il était découvert que vous n'aviez fait que les cacher, j'ai l'ordre aujourd'hui de la part de son E. le général Hill de vous dire de rétablir le passage et la communication d'une rive à l'autre de la Garonne, comme à l'ordinaire. Je vous salue.





54. Les inondations dans la banlieue de Toulouse en 1875, par A.-P. Roll.

VAGABONDAGE

ET FAUT PAS
qu'j'oublie
Quand elle bouillonne
Comme une amazone
Chevauchant son lit.



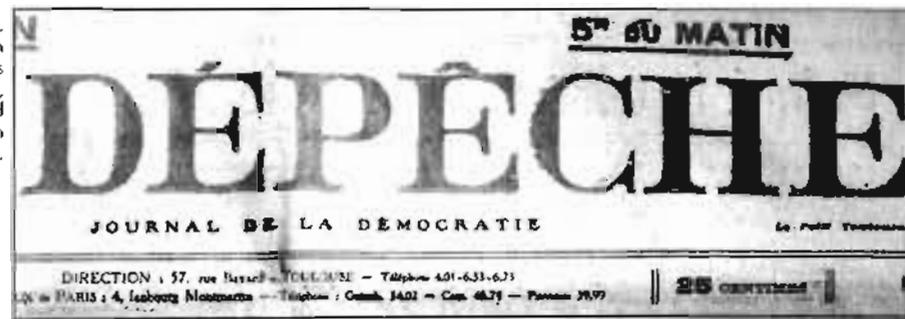
55. Le maréchal Mac Mahon visitant les inondés à Toulouse, en 1875.
« Que d'eu, que d'eu ! ».

Claude Nougaro,
C'est une Garonne,
1994.

56.
Les inondations
à Mormonde,
en 1956.



57.
L'édition
du 5 mars
1930,
du grand
quotidien
régional.



UN DÉSASTRE DANS NOS RÉGIONS

LES INONDATIONS POURSUIVENT LEURS EFFRAYANTS RAVAGES

La crue de la Garonne a provoqué une catastrophe à Moissac

La liste des victimes s'allonge et on ne compte plus les immeubles effondrés



58. Le pont suspendu détruit pendant les inondations, en 1930, à Lamagistère.

*La Garonne débordée roule en moi ses eaux
comme de la terre liquide.*

François Mauriac.



59. Les paysans de la banlieue de Toulouse surpris par les eaux

L'INONDATION

J'ai vu parmi les peupliers
les longues langues de Garonne
s'avancer vers une maison
comme vipères vers un nid.

Je me suis arrêté. Les herbes
s'échevelaient dans les courants
vers un océan de mercure
où le soleil versait d'étranges

nacelles de soufre et d'orange.
Le crépuscule s'emparait
des souvenirs et des chemins.
Le ciel roulait de folles cendres.

L'eau se coulait sournoisement
entre les buissons et les souches.
Des chuchotés, des bavardages
s'insinuaient vers le village.

La peur et la haine montaient
vers les jardins aux fleurs humaines.
Le fleuve s'emparait des blés
et des vignes et des verveines.

Entre les arbres, l'étendue
débordait de gémissements,
de plaintes et de faux serments,
de pauvres corps aux branches nues.

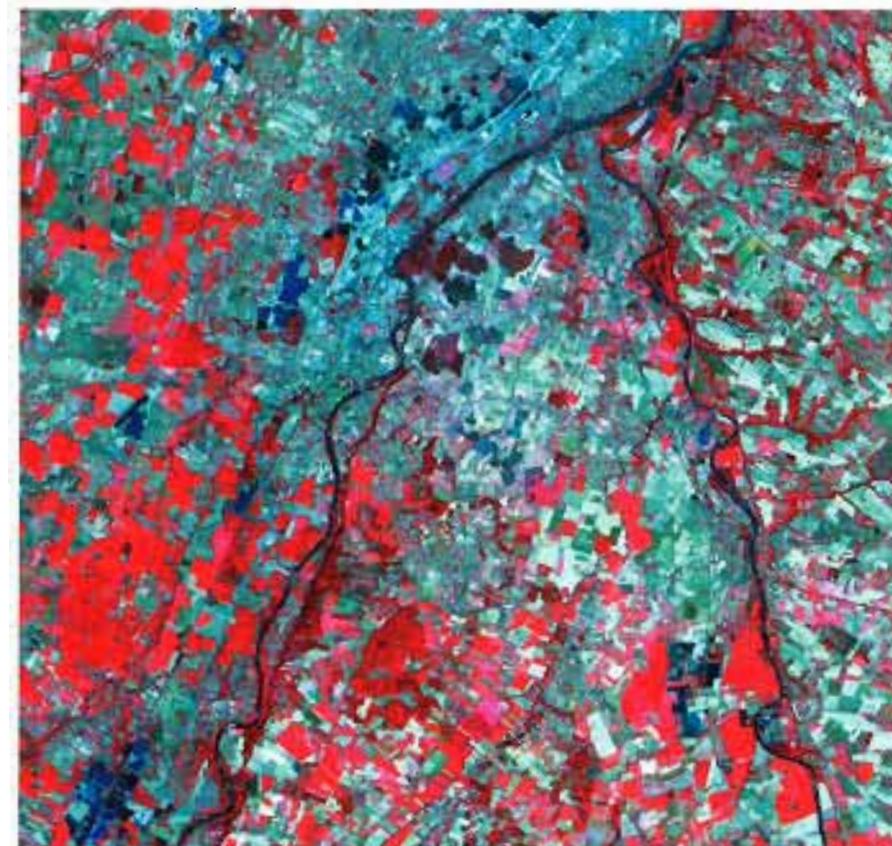
Des spectres, des flots délétères
se tordaient aux creux des couverts.
On pensait à des soirs d'hiver,
on pensait à des soirs de guerre.

Un coup de feu vers le couchant
brilla comme une fleur maudite.
Un homme debout sur son toit
hurlait : « Venez à mon secours ! »

Pierre Gamarra,
Romances de Garonne,
éditions Messidor.

Le Sud n'aime pas la pluie
effrénée des orages,
mais se sent proche des eaux
qui courent interminables,
des terres polies aux feux
de couleurs sans ombres,
et de ces étés pourpres
occupés à veiller
sur les grilles du soir.

Claude Sagnet,
Le Sud, suivi des *Oiseaux*,
Éditions Multiples.



60. La confluence de la Garonne et de l'Ariège
en amont de Toulouse (été 1994).
En rouge vif, les zones de végétation active
(cultures) ; en rouge sombre, les forêts.



61. Une prise glorieuse : l'esturgeon de Garonne, 1953.

COCAGNE

L'ALOSE,
la lamproie,
les autres poissons
de mer forment
le principal objet
de notre
industrie...

Pêcheurs
du Tarn-et-Garonne.



62. Fête du faubourg
Saint-Cyprien à Toulouse,
par Bonnal, 1846 (détail).

SUR LA PLAINE DE COLAYRAC

Sur la plaine de Colayrac (*bis*).
Mon Dieu, il y a si brave pêcheur (*bis*).

Il a pris la ligne et l'épervier.
Il s'en va pêcher le long de l'eau.

Par trois fois, il lance l'épervier.
Il attrape une belle carpe.

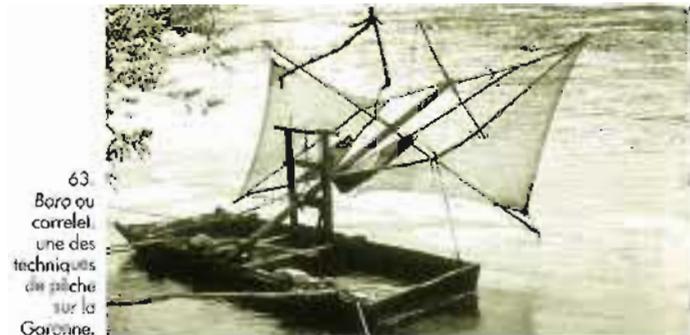
Il l'enveloppe dans son mouchoir blanc,
La porte à son amour Jeanne.

— Mon amour Jeanne, tenez, tenez
Tenez, cette belle carpe.

— Que diront mon père et ma mère,
De voir cette belle carpe ?

— Que vous êtes passée à Colayrac (*bis*).
Les pêcheurs vous l'ont donnée (*bis*).

65. La pêche à l'alose
sur la Garonne
à Tonneins.



63.
Boro ou
correlet,
une des
techniques
de pêche
sur la
Garonne.



64.
Pêche
à la civelle.

DE LA PELCHE

ARTICLE PREMIER

Defendons à toutes personnes, autres que
Maîtres Pelcheurs recens és Siéges des Mairies
par les Maîtres particuliers ou leurs Lieutenans,
de pêcher sur les Fleuves et Rivières navigables,
à peine de cinquante livres d'amendes &
de confiscations de poisson, filet et autres
instruments de pêche, & pour la féconde de
cent livres d'amendes outre pareille confiscation,
même de punition plus fevere, s'il y échoit.

Édu du Roy portant réglemeut général
pour les eaux et forêts, 1670.
Bibliothèque municipale de Toulouse.

Dès le IV^e siècle, Langon, appelé alors *Alingo*,
a dit M. Mary Lafon (*Histoire des villes de
France*, par Mr. A. Guilbert, T2, *Guienne*)
était un port très fréquenté et la station ordinaire
des barques romaines et gallo-romaines
qui descendaient à Bordeaux des plateaux
cadurques, des pays des Tolosates et des villes
baignées par l'Égircius. Le poète Sidonius se plut
en son temps à laisser à la postérité l'éloge des
charmes qu'il offrait aux voyageurs du V^e siècle.
En vain, selon son témoignage, on leur envoyait
de *Burdigala* des maisons ornées de tentes,
les patriciens de Novempopulanie oubliaient,
pour les coquillages et surtout pour les
lamproies de Langon, les piliers de Tutèle
et les délices du cirque de Gallien ; les lamproies
langonnaises jouissaient, il est vrai, d'une si
grande réputation, que six cents ans plus tard
les bons chanoines de Saint-Sernin vendaient la
seigneurie de la ville pour douze de ces poissons
donnés tous les ans le jour des Rameaux.

Adolphe Joanne,
De Bordeaux à Toulouse à Cette et à Perpignan,
Paris, Hachette, 1858.



66. Vignette représentant le déchargement
des esturgeons alors couramment consommés
à Bordeaux. Si les contours de la ville sont des
plus succincts, la scène est parfaitement réaliste,
à l'exception des collines. Extrait d'un rapport
sur la pêche dans l'Amirauté de Bordeaux,
de l'Inspecteur Général des pêches, le Masson
du Parc, en 1727.



M. le Ministre
 des Travaux publics et des Chemins de fer
 a l'honneur de recommander à la bienveillance de M. le
 Ministre des Travaux publics les fermiers et leurs fermiers de la pêche
 qui se trouvent dans la situation la plus pénible et qui méritent d'être
 qu'il leur fasse en aide.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
 Navig. 2 h.
 1919-1
 12 AVRIL 1920

TOULOUSE
 le 27 avril 1920

POSTE ET TELEGRAPHES
 le 11 avril 1920
 A 1920

A Monsieur le Ministre des Travaux Publics

Monsieur le Ministre

Les soussignés, fermiers et leurs fermiers
 de la pêche dans le département de Tarn-et-Garonne
 ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Lorsqu'ils ont pris le fermage de la pêche de la
 Garonne. Il existait au barrage d'Agou au de Beaugard
 un passage destiné à faciliter la montée du poisson
 voyageur. Les dernières inondations de la Garonne
 l'ayant dégradé, l'Administration du Canal Latéral
 a été autorisée à exécuter sur ce point de grosses
 réparations qui durèrent une ou plusieurs années; le
 passage de montée a été complètement fermé et le
 poisson ne peut plus franchir le barrage de
 Beaugard que par les eaux de grosses inondations.

Alors, la lamproie, les autres poissons de ma
 forme le principal objet de notre industrie; un
 arrêté de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne
 en autorise la pêche depuis le 28 février jusqu'à

au 31 juillet. Nos filets et nos batelets sont
 prêts; mais le poisson, dont la prise, doit nous
 indemniser de nos frais et de nos fatigues, ne
 monteront pas. Nos pertes seraient considérables et elles
 seraient pour seule cause la suppression inopportune
 du passage de montée, qu'on aurait dû immédia-
 tement rétablir sur un point quelconque.

Nous avons l'honneur, Monsieur
 le Ministre, de vous transmettre nos doléances.
 Nous avons recours à la vôtre gracieuse, et nous
 vous supplions de vouloir bien ordonner que
 l'Administration du Canal qui bénéficie de cette
 modification du régime des eaux, où l'Etat qui
 l'a autorisée sans compensation, soient tenus
 de nous payer la juste indemnité qui nous est
 due et qui durera jusqu'au jour où la
 cause de préjudice cessera.

Les soussignés ont l'honneur d'être
 avec respect
 de Monsieur le Ministre
 les très dévoués serviteurs.

Bernard François
 Béla François
 Messieurs les Fermiers de la pêche de la Garonne
 publie la signature de la Garonne le 30 mars 1920.
 P. de la Garonne
 J. Bonastre
 Bernard François

Bernard François
 Bonastre
 Lagarde
 Laguey
 Laguey
 Laguey

68. Pêcheurs
à la ligne à Toulouse.



69. Apprentis
pêcheurs
ou Ramés

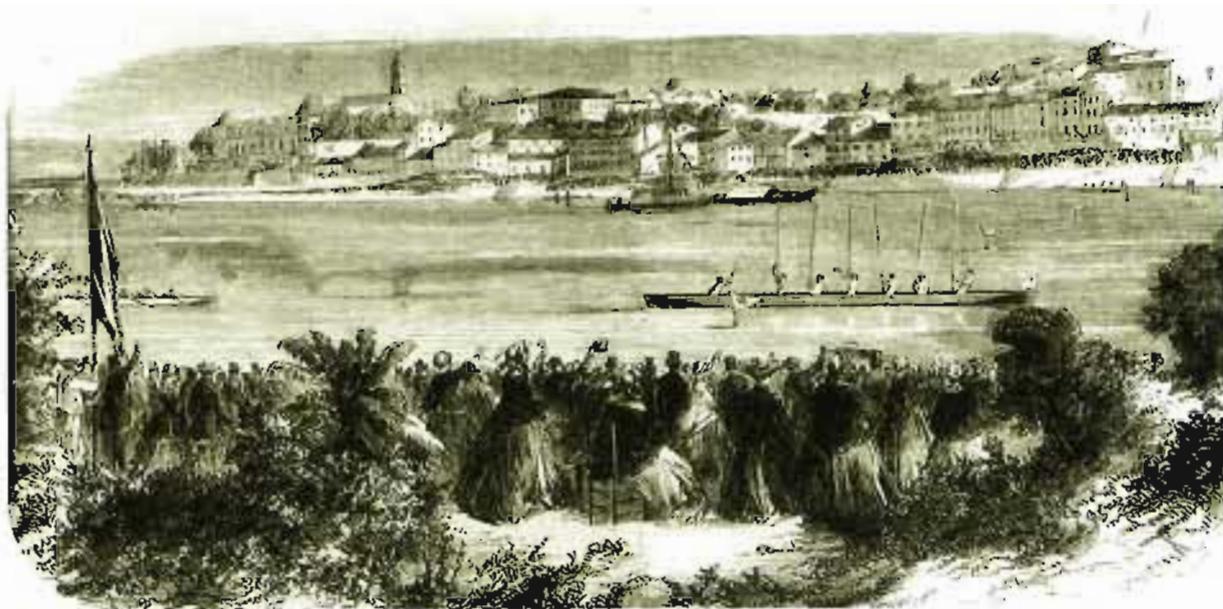


70. Portrait de M. Galinier
de la Société des pêcheurs
à la ligne, 1910, par A. Alet.



71. Fête du faubourg Saint-Cyprien à Toulouse,
par Bonnal, 1846.

72. Régates
à La Réole,
d'après un
dessin de
M. Denisse



73. Régates
de Bordeaux.
Courses à
l'aviron,
d'après un
croquis de
M.-J. Gorin,
1856



= Divertissement sur la Garonne =

Les champions trinitaires de l'athlétique toulousaine, toujours avides
de plaisirs, de joie, et de bombance; et qui après l'orage oublient Dieu
et les Saints sur le delour du calone; j'ay parle des inondations qui
les ont ruinés, comme l'aut le monde de Scotty. Ces fins Republicains —
toujours prêts à saisir ce qui leur est utile, par quelle voie que celle
puisse. S'écarter; se sont avisés de donner ce jour d'aujourd'hui Dimanche 11.
decembre une nouvelle fête. Sur la Rivière. Vis avis leur terrain
qui étoit de couir la bague dans des canots, comme ils firent dans
le mois de juillet 1766. après avoir annoncé cette fête, la ville par
toute la ville au son bruyant des tambours et des fifres, et dont la prise
étoit un mouton gras et dodu. Les cinq heures —

L'affluence du peuple qui se rendit à Tounis, au quay, sur le quay,
sur le pont même. Sur les toits des maisons de bois, et dans des
carrozzes à bord de la Rivière, est inexprimable, malgré la chaleur
qui étoit extrême: il est bien difficile aussy d'apporter la quantité
des gens de toute espèce qui étoient dans des banques, bateaux, canots,
et sur des radeaux qui s'en retournerent très mécontents. S'étant
trop exposés au soleil, véhément dans ce jour-là pour être spectateurs
de la plus insignie qu'on en ait jamais parue, si lon sonde surtout
le motif des acteurs de la piece, n'estant que pour s'attirer leurs
plaisirs, par les contributions ou ils mettoient les Dupes de tout
sèxe, et de tout âge qu'ils fleuvoient sur leurs bords, et pour faire
après, Vila bonne aux dépens de ces mêmes imbecilles dont ils
s'embarquoient à leur soupe dans la debauché la plus outrée —

74. Pierre Bonhès,
Les heures perdues,
août 1771.



75.
L'équipe
d'aviron
de Toulouse.



Ci-contre, de haut en bas :
76. Un match de rugby à la prairie des Filires, en bord de Garonne, à Toulouse.
77. La descente de la Garonne en canoë



JE SUIS DE CASTELSARRASIN

...
Je suis de Castelsarrasin
Et de patois je m'en souviens
Les paysans disaient le jeudi
« Bôou al mercat à Sarrazi »
Et l'été quand le soleil donne
J'allais me baigner à Garonne
Mémé disait « Moun diou pitchou
Té bas nega fas attentiou »
Moi sur mon vélo fou de joie
J'allais voir la petite Emma
Ses petits seins en bouton-pression
Qui me faisaient grosse impression
...

Pierre Perret,
Éditions Adèle, 1976.



78. Gagnac (Haute-Garonne), 1929.

Des gravières où je m'enracine
Jusqu'à la mer
Garonne me fait partager
Le parfum du coin
Et le vent infini.

Christian Rapin,
poète agenais contemporain.

BAINS PUBLICS

Vu les plaintes qui nous ont été portées, notamment par deux mères de familles, de ce que des jeunes gens dont les noms sont inconnus se sont permis, il y a peu de temps, de se baigner dans la Garonne en face du port de cette ville, sans être munis de caleçons, et n'ayant aucun égard pour la décence publique,

Arrêtons :

[...] Les baigneurs ne pourront rester nus sur le bord du gravier situé sur la rive gauche, ni sur les bateaux découverts, si ce n'est aux endroits isolés et hors la vue du public.

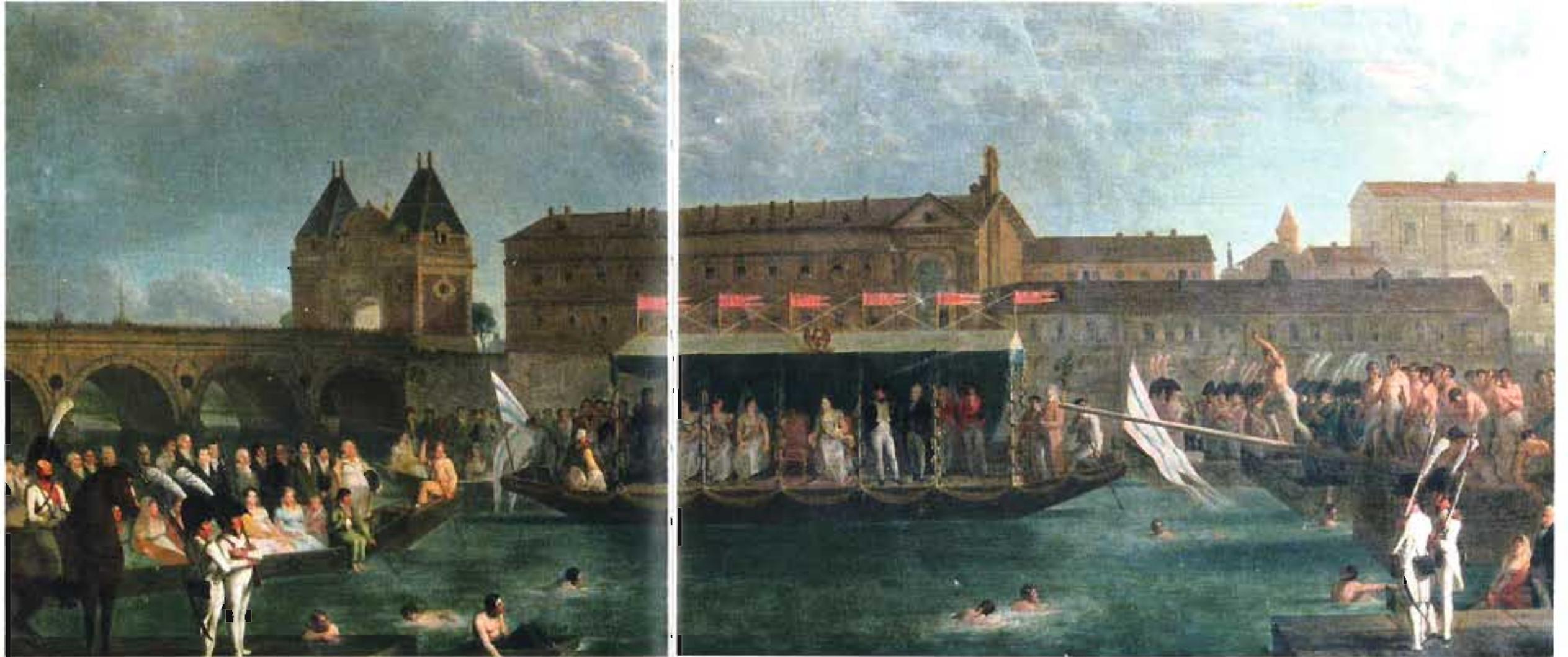
7 juillet 1850.

in Georges Lacarrière,
Histoire d'Awillar.

79. Baignade familiale dans la Garonne,
à Gagnac, en 1929.



80. Jeux nautiques sur la Garonne à Toulouse, en présence de Napoléon I^{er}, par Roques.



81.
Saïd et ses copains sur les
bords de la Garonne.
Bande dessinée réalisée par
l'école primaire Jean-Macé
de Tonneins.



À LA CLAIRE FONTAINE...

... **TOUT CELA**
peut arriver à l'eau,
qui pour cette raison
a besoin que la loi
vienne à son secours.



82. La Garonne et les moulins
du château à Toulouse, anonyme (détail).

Platon,
Les lois,
livre VIII.

RÉPONSE DES MÉDECINS DE TOULOUSE AUX CAPITOLS
SUR LE FAIT DE LA SANTÉ (1557)

Conseils pour conserver la santé et chasser toutes les maladies.

[...]

2°) Faire établir des latrines dans toutes les maisons [...] Éloigner de la ville les tanneries, les écorchoirs, la voirie ; les animaux morts pourront être portés bien loin, jetés dans la rivière en aval du Bazacle ou enterrés profondément. Éviter de faire abreuver les chevaux à Tounis ; ce lieu étant malsain [...] par son assiette entre deux eaux et par les choses venimeuses employées aux teintures de drap.

[...]

4°) L'eau de la Garonne étant souillée par les égouts depuis les moulins du Château jusqu'au Bazacle, et par les teintures de Tounis, il conviendrait d'aller la prendre en amont du Château Narbonnais.

Extrait de *Petite bibliothèque*,
n° 36, par Gaston Commenge.

avoient... Ordonnance de M^{rs} les Capitols
messieurs les capitols toujours attentifs au bien, et à l'utilité du
peuple, rendirent le 24^e de ce mois l'ordonnance suivante, que veu
que toute l'eau de la Garonne se déchargeant par la rupture de
la chaussée de Braqueville aucune espèce de marchandises n'estoit
plus portée au port garault, et que les barques et radeaux
venoiest décharger sur tous les vacans, et charnières qui sont sur
le bord de la rivière, outout étoit mêlé confusement, ont fixé le bas
du quay p^r la semelle de bois à brûler, du charbon, du bois à brûler du
merrien, de la cardine, de la pierre, du fer et autres denrées p^r le compte
des particuliers. Le bazeac et le port de bidou p^r la chaux, et le plâtre.
— mais ce qui interesse le plus dans cette sage ordonnance est la
qui y est faite sous peine de 5^e d'amande à tous porteurs, et
porteurs d'eau qu'ils vont chercher p^r boire. D'en puiser dans la
petite Garonne, ou elle se trouve corrompue, noire et un véritable
poison, par le deffaut du coulant du côté du moulin, ou elle ne
passe plus, et ou croupissent toutes celles que les teinturiers rejettent,
et toutes les ordures qui se déchargent par les acqueducs qui viennent
y aboutir.

83. Pierre
Borthès,
Les heures
perdues,
juillet 1770.



84 La Garonne et les moulins du Château
(anonyme)



85. Rejets polluants d'usine, à Toulouse, en 1973.



86. La qualité des eaux est soumise à des contrôles réguliers.

LA POLLUTION DES EAUX



La communauté ayant un droit de pêche sur la Garonne, elle est intéressée à la conservation du poisson [...] Plusieurs particuliers entreprennent de jeter dans la Garonne de la coque à levain, ce qui est destructif de toute espèce de poisson. (1782).

Extrait de l' *Histoire d'Auvillar* par Georges Lacarrière.

Eau excellente à Toulouse ; c'est la seule supériorité que cette laide cité ait sur Bordeaux dont l'eau est affreuse. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que l'eau admirable de Toulouse est tirée de la Garonne par une machine à vapeur dont un ruisseau, tiré de la Garonne, fait mouvoir les roues. Rien de plus simple et Bordeaux ne suit pas cet exemple. L'eau de Toulouse, non seulement a la bonté suprême de l'eau que l'on boit à Rome, elle en a aussi la légère et agréable odeur.

Témoignage de Stendhal à Toulouse, 28 mars 1838.

Rapport de 1825 sur la Garonne :

Ces eaux sont bonnes et saines, peu chargées de sels. Elles sont très limpides lorsqu'il n'y a pas eu de crue récente et peuvent être considérées comme très convenables aux usages domestiques. On prétend cependant que les femmes qui en usent sont parfois sujettes à des goîtres.

En 1906 :

Considérant que la ville de Carbone ne possède pas d'eau potable dans le centre de l'agglomération, que les habitants sont obligés d'aller s'approvisionner à la Garonne, qu'il n'est pas possible de laver les caniveaux et que des odeurs infectes se dégagent des bouches d'égouts. Considérant que l'adduction d'eau est de toute nécessité [...] demande l'aide de l'administration supérieure pour cette réalisation.

Extrait de H. Ménard, *Carbone, huit siècles d'histoire*, 1985.





GARONNERIES ET GAR'EAU NEUVE

Gracuse, gaie, gamine, généreuse mais parfois
grincheuse et gonflée.

Aventureuse, agile, astucieuse, agile, aquarellée mais
savant a soufflé.

Rapide, rafraîchissante, royale, redoutable et
ravageuse, trop râclée mais rescapée!

Orygéné, orgueilleuse, ombragée, opulente,
quelquefois opposante, pour toujours ovée ...

Nevreuse, maternelle, modifiatrice et mouriçière,
muancée et macrée.

Naïve, noble, nécessaire, peu manigable et
maufraguse, mais enfin nettoyée!

Enigmatique, électrique, endiguée, épurée, bien
équipée, mais nullement élopée!

2100 travaux, et la beauté cachée de notre Miss Blave sera
révélée par l'homme, enfin conscient de ses propretations!

100 fois plus de poissons, une nature verdoyante et saine, sans
produit toxique, sans pollution, les hommes auront trouvé la solution!

Ô qu'elle est belle diront les gens en la voyant!

Ô Garonne de 2100, auras-tu enfin retrouvé ton
visage d'autan?

LOI N° 92-3 DU 3 JANVIER 1992 SUR L'EAU

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis.

[...]

Art. 48. — Avant l'expiration d'un délai d'un an à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement présentera à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques un bilan de l'application de la présente loi et des objectifs et moyens des actions nécessaires à la réduction des pollutions diffuses de l'eau.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 3 janvier 1992,

François Mitterrand

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Edith Cresson.

*Le ministre d'État,
ministre de l'économie,
des Finances et du Budget,*
Pierre Bérégovoy.

*Le garde des Sceaux,
ministre de la Justice,*
Henri Nallet.

Le ministre de l'Intérieur,
Philippe Marchand.

*Le ministre de l'Agriculture
et de la Forêt,*
Louis Mermaz.

*Le ministre des Affaires sociales
et de l'Intégration,*
Jean-Louis Bianco.

*Le ministre de l'Équipement,
du Logement, des Transports
et de l'Espace,*
Paul Quilès.

*Le ministre des Départements
et Territoires d'outre-mer,*
Louis Le Pensec.

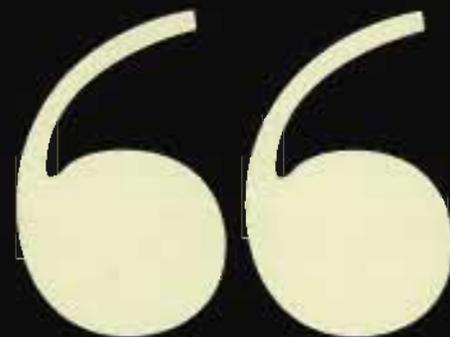
Le ministre de l'Environnement,
Brice Lalonde.

Le ministre délégué au Budget,
Michel Charasse.

*Le ministre délégué
à l'Industrie
et au Commerce extérieur,*
Dominique Strauss-Kahn.

*Le secrétaire d'État
aux Transports routiers
et fluviaux,*
Georges Sarre.

Le secrétaire d'État à la Mer,
Jean-Yves Le Drian.



L'EAU EST LA CHOSE LA PLUS NÉCESSAIRE
à l'entretien des potagers : mais il est aisé
de la corrompre. Car pour la terre,
le soleil, les vents, qui concourent
avec l'eau à la nourriture des plantes,
ils ne sont point sujets à être empoisonnés,
ni détournés, ni dérobés :
tandis que tout cela peut arriver à l'eau,
qui pour cette raison a besoin
que la loi vienne à son secours.

Platon,
Les lois, livre VIII.



CRÉDIT ICONOGRAPHIQUE

Renvois à la numérotation des clichés

1. Bibliothèque municipale de Bordeaux.
2. Archives départementales du Lot-et-Garonne.
3. Musée d'Aquitaine, Bordeaux.
4. Association Garona.
5. Musée Ingres, Montauban.
6. Musée d'Aquitaine, Bordeaux.
7. Bibliothèque municipale de Toulouse.
8. Archives départementales de Lot-et-Garonne.
9. Paul-Louis Duphil.
10. Bibliothèque municipale de Toulouse.
11. Bibliothèque municipale de Bordeaux.
12. Bernard Bébin.
13. Archives départementales de la Haute-Garonne.
14. Jacques Golinier.
15. Archives départementales de la Haute-Garonne.
16. Bernard Bébin.
- 17-18-19. Bernard Bébin.
20. Collection G. Escudé.
21. Collection G. Escudé.
22. Bernard Bébin.
23. Archives départementales de la Haute-Garonne.
24. Musée d'Aquitaine, Bordeaux.
25. Musée Paul-Dupuy, Toulouse.
- 26-27-28. Archives départementales de Lot-et-Garonne.
29. Archives départementales de la Haute-Garonne.
30. Association des amis du vieux Auchillat.
31. Archives départementales des Yvelines. Fonds de la Maison du Roi, Versailles.
32. Jean Dieuzaide.
33. Bibliothèque municipale de Toulouse.
34. EDF, photo M. Morceau.
35. Archives départementales de la Gironde.
36. Archives départementales de la Gironde.
37. Paul-Louis Duphil.
38. Musée d'Aquitaine, Bordeaux.
39. Archives du Tarn-et-Garonne.
40. Association des amis du vieux Auchillat.
41. Musée d'Aquitaine, Bordeaux.
42. Musée du Vieux Toulouse.
43. Musée d'Aquitaine, Bordeaux.
44. Musée d'Aquitaine, Bordeaux.
45. Association des amis du vieux Auchillat.
46. Musée Paul-Dupuy, Toulouse.
47. Association Garona.
48. Associations des amis du vieux Auchillat.
- 49-50. Éditions Magnard
51. Bernard Bébin.
52. Musée Paul-Dupuy Toulouse.
53. Musée d'Aquitaine, Bordeaux.
54. Musée Paul-Dupuy, Toulouse.
55. Musée Paul-Dupuy, Toulouse.
56. Jean Dieuzaide.
57. La Dépêche du Midi.
58. Archives départementales du Tarn-et-Garonne.
59. Musée Paul-Dupuy, Toulouse.
60. © CNES, Spot Image.
61. CEMAGREF.
62. Musée Paul-Dupuy Toulouse.
63. CEMAGREF.
64. CEMAGREF.
65. Archives départementales de la Gironde.
66. Musée d'Aquitaine, Bordeaux.
67. Archives départementales de Tarn-et-Garonne.
68. Archives départementales (31). Fonds Ch. Chevillot.
69. Centre de l'Affiche, Toulouse.
70. Musée du Vieux Toulouse.
71. Musée Paul-Dupuy Toulouse.
72. Bibliothèque municipale de Bordeaux.
73. Bibliothèque municipale de Bordeaux.
74. Bibliothèque municipale de Toulouse.
75. Centre de l'Affiche, Toulouse.
76. Collection François-Régis Gastou.
77. Agence de l'Eau Adour-Garonne.
78. Collection particulière, droits réservés.
79. Collection particulière, droits réservés.
80. Musée des Augustins, Toulouse.
81. Ecole Jean-Macé, Tonneins (Lot-et-Garonne).
82. Musée du Vieux Toulouse.
83. Bibliothèque municipale de Toulouse.
84. Musée du Vieux Toulouse.
85. Jean Dieuzaide.
86. Agence de l'Eau Adour-Garonne.
87. Ecole La Luzerne, Le Haillan (Gironde).

Conception éditoriale et recherche iconographique,
Bernard Bébin.

Conception graphique, réalisation et suivi technique,
Studio Pastre, Toulouse.

Photogravure,
Exégraph, Toulouse.

Impression,
Imprimerie Fournié, Toulouse.

© 1994, Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, Toulouse.
Dépôt légal décembre 1994.

